

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue De Montigny Est, Montréal

Téléphone: CHerrier 2300

VOL. XIX — No 15



MAI 1935

## A la retraite fermée!

La retraite fermée des syndicats catholiques s'ouvrira à la Villa St-Martin, Abord-à-Plouffe, vendredi soir, le 31 mai, et se terminera lundi soir, le 3 juin.

Cela veut dire que tous les organisateurs et tous les officiers des syndicats doivent être présents sans faute!

La retraite fermée est une oeuvre nécessaire dans les syndicats catholiques. Elle a été nécessaire dans le passé. Elle l'est peut-être encore davantage actuellement.

Nos effectifs et le nombre de nos syndicats grandissent constamment. Il faut que les officiers et les chefs de ces nouveaux organismes aient la mentalité des anciens, c'est-à-dire, soient de véritables chefs catholiques ouvriers. C'est la retraite fermée qui a donné cette formation à nos anciens; elle seule la donnera à nos nouvelles recrues.

Le syndicalisme catholique doit se répandre; il doit aussi répandre une doctrine: la doctrine sociale de l'Eglise. Or, cette doctrine ne s'apprend pas, ne s'approfondit pas dans des fêtes ou des assemblées bruyantes, mais dans le calme d'une retraite.

Aller à la retraite fermée, ce n'est pas aller à une excursion ni à une partie de plaisir! C'est aller prier et méditer.

La retraite fermée c'est la solitude; et la solitude est "la patrie des forts". Celui qui s'y rendra devra faire un sacrifice au départ; il devra faire des sacrifices tout au cours de ces journées de prières; il apprendra donc à se vaincre lui-même pour se rendre capable de vaincre ensuite les obstacles que l'on oppose à sa cause.

La retraite fermée, c'est la prière: le chapellet, le chemin de croix, les visites au tabernacle, le sacrifice de la messe. Ceux qui s'y rendent apprennent à prier sans respect humain, comme ont su prier les grands apôtres catholiques, Ozanam et Louis Veillot.

La retraite fermée, c'est la réflexion sur les vérités de la foi. C'est aussi apprendre à appliquer sa foi; c'est apprendre à tirer toutes les conclusions de nature à diriger les chefs et à protéger tous ceux qui ont mis leur confiance dans notre cause.

Avant même d'être des chefs ouvriers, vous devez être des catholiques! Rendez-vous donc à la retraite, sans fausse honte, sans aucun respect humain, comme des hommes qui font leur devoir... comme des catholiques.

J.-P. MALO,

président Comité d'Action Religieuse.

Pourquoi se plaindre? Il faut être charitable. Les actionnaires de notre compagnie de transport par solotrams n'ont-ils pas droit à un dividende de 9 pour cent alors que les débentures du gouvernement ne paient que 2 1-2 p. cent.

## Le chef

Mais, qu'est-ce donc qu'un chef?...

Est-ce le mouton qui s'en va, bêlant derrière le derrière d'autres moutons?...

Est-ce le roseau peint en fer?...

Est-ce le monsieur, dont toute l'autorité vient de son argent?... de son uniforme?... de son ton de voix?... de sa manière de claquer la porte?... ou de se "défiler" dès que la situation s'embrouille?...

Celui-là... un chef?...

Allons donc!

Oui, comme est un homme, ce mannequin bourré de paille, et armé d'un balai, que les paysans dressent sur leurs meules pour ne pas faire peur, même aux moineaux...

\* \* \*

...Un chef?... C'est celui qui voit clair...

...Un chef?... C'est celui qui est fort.

...Un chef?... C'est celui qui donne l'exemple.

Et plus la situation est confuse... plus le troupeau humain oscille à droite ou à gauche, ne sachant pas où est la route, plus le chef doit indiquer, par sa parole, par son exemple, par la force de sa foi, la direction, en dehors de laquelle c'est le naufrage fatal.

\* \* \*

Confuse... embrouillée... menaçante... peut-elle l'être davantage, la situation d'aujourd'hui!

De partout, montent les nuages, précurseurs d'orage.

Tous les regardent...

Puis, ils regardent les chefs pour, en leurs yeux, lire la réponse.

La réponse?...

Chaos et tour de Babel!

Chaque jour, des milliers de journaux, de livres, de discours proposent les solutions les plus contradictoires.

Depuis le membre de l'Institut jusqu'au client du Café du Commerce, chacun a sa formule de salut.

On l'écoute...

Et on s'en va, sans y croire.

\* \* \*

D'où viendra le salut?...

Mais, d'où il est venu toujours, et surtout au temps de l'invasion des barbares.

Relisez donc votre Histoire de France.

Il viendra de la seule force qui survit au milieu de l'effondrement général.

Cette force, c'est la religion catholique, apostolique et romaine... la religion de saint Léon... de saint Remi... de saint Loup... de sainte Geneviève.

Dans les temps désordonnés que nous vivons où, les uns après les autres, se brisent tous les pivots laïques sur lesquels reposait la civilisation moderne, l'idée chrétienne reste intacte.

Stat crux!... La croix est debout!

Elle tient depuis quelque deux mille ans...

Elle tient malgré les persécutions les plus sauvages.

Et il n'y a qu'elle qui tienne.

## Le Syndicat et sa mission éducatrice

Le Syndicat, le vrai, le seul digne de ce nom, celui qui veut obtenir progressivement l'amélioration professionnelle de ses membres et non les englober dans des organisations révolutionnaires haineuses et stériles, doit être, suivant le mot heureux de l'abbé Mény, "le facteur normal et pacifique des relations futures du capital et du travail."

Donc la première mission à remplir à cet effet par le Syndicat est une mission éducatrice, il faut de toute nécessité qu'il imprègne ses adhérents de l'exacte notion des relations qui doivent exister entre le capital et le travail.

On doit constater malheureusement qu'il y en a plus d'un à répandre à ce sujet les plus lamentables erreurs.

Pour eux, les seules relations qui doivent exister entre patrons et ouvriers, ce sont les hostilités d'un combat sans merci; la lutte des classes est un dogme, pour eux, l'écrasement des patrons, voilà le but à atteindre. Ceci est une immense erreur; comme dit "Léon XIII, l'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies nées l'une de l'autre; comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent dans un duel obstiné." "Rorum novarum"

Pourtant un fait d'expérience aussi facilement compréhensible que contrôlable, démontre bien que ce sont les patrons qui font les meilleures affaires qui payent le mieux leurs ouvriers; que c'est dans les industries qui marchent le mieux que les salaires sont plutôt à la hausse qu'à la baisse. Et quand une usine ou une industrie périclite, les salaires tombent aussitôt: cela est compréhensible.

Et posons-nous maintenant cette question: Qui peut mieux payer, du patron qui fait de gros bénéfices ou de celui qui joint péniblement les deux bouts? La réponse est facile à donner et ne peut faire de doute. Il semble bien que la conclusion à retenir soit celle-ci: qu'il faut toujours avoir présente à la pensée, parce que c'est la base de l'action sociale catholique, que si les patrons et les ouvriers ont des intérêts d'ordre secondaire opposés, ils ont des intérêts primordiaux communs. Il importe avant tout aux uns comme aux autres que l'industrie marche bien; par conséquent l'amélioration du sort de la classe ouvrière est une question d'entente et non de lutte, d'union et non de discorde, de confiance et d'aide mutuelle et non de haine; ou, pour exprimer la chose sous la forme humoristique employée par Lévy, il faudrait dire: "Mariage d'amour ou mariage de raison, il faut bien que "le capital et le travail finissent par s'entendre, car en industrie on ne peut pas rester célibataire".

G.-A. GAGNON,

Président du Conseil central des S. C. N., Chicoutimi.

Avec cette religion, j'ai les réponses que j'ai besoin d'avoir.

Sans elle, je ne vois clair nulle part.

Cette religion... si, au lieu de ne croire qu'à la force brutale, les chefs d'Etat la pratiquaient, le ciel partout redeviendrait instantanément bleu, et les peuples enfin respireraient...

Avec cette religion, je suis fort, même écrasé par toute la matérialité des puissants de la terre, parce que mon espérance et mon amour s'appuient sur Celui qui domine les empires, et les a brisés tant de fois, comme des fétus de paille, au cours des siècles.

\* \* \*

Et, sans elle, je n'ai aucune raison de faire face aux puissances de destruction qui m'assaillent.

Car je ne sais plus où est le bien...? où est le mal...? ni ce que ces mots représentent...? ni

même s'ils représentent encore quelque chose...?

Sans elle... sans sa doctrine nette, élevée, impérative, la vie retombe sur elle-même, comme une chair désossée...

Pierre L'ERMITE

## DANS CE NUMERO :

Pages

- 2—Le capitalisme.
- 3—The Quebec Labor Enclave.
- 4—Former des compétences  
Sens de la justice et de la charité
- 5—Syndicats des Trois-Rivières et de Jonquière
- 6—Résolutions du congrès
- 7—Le communisme au Canada  
Comme au Canada
- 8—Journée de 8 heures.
- 9—Le zèle
- 10—Conseil économique.

JOS. BEAUBIEN

B. B. ELECTRIC

Compagnie, Limitée

R. BOUVRETTE

6953 Boul. St-Laurent — CR. 8334

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

Appel de nuit: CR. 2682 — CR. 4947

# LE CAPITALISME

## FIXEZ-VOUS UN BUT

Prenez la résolution d'économiser \$50, \$100, \$500, ou \$1,000 en trois mois, six mois ou un an. Ce but fixé ne le perdez jamais de vue. Persévérez, malgré les difficultés du début. Vous l'atteindrez. Vous le dépasserez. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

550 BUREAUX AU CANADA.

PLateau 5151

## ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

**Dupuis Frères**

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

## Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

## I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS  
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal



Compagnie  
d'Assurance sur la Vie

**La Saubegarde**

MONTREAL

NARCISSE DUCHARME, PRESIDENT

Par M. J.-B. Desrosiers, P.S.S.

Un peu partout on parle de capitalisme; et la plupart de ceux qui en parlent ne savent guère ce que c'est: on le voit par le vague de leurs affirmations parfois on ne peut plus catégoriques — il n'y a personne comme les gens aux idées vagues et incohérentes pour parler catégoriquement. Cependant, il est très important d'avoir des idées bien nettes et bien précises sur la nature d'un tel régime pour pouvoir ensuite parler de ses abus et des remèdes qu'il faut lui apporter.

### 1—Qu'est-ce que le capitalisme?

"Le capitalisme, dit Sa Sainteté Pie XI, c'est le régime dans lequel les hommes contribuent à l'activité économique, les uns par les capitaux, les autres par le travail". Par conséquent, être capitaliste ce n'est pas simplement avoir de l'argent, même de gros capitaux; ce n'est pas non plus simplement exploiter une industrie ou tenir un commerce assez considérable; c'est avoir des capitaux et exploiter une industrie ou tenir un commerce en servant d'une main-d'œuvre salariée; c'est avoir de l'argent et engager des ouvriers pour tenir un commerce ou exploiter une industrie, par exemple une fabrique de tabac, un pouvoir électrique, un service de transport par tramways, etc.

Ainsi un homme qui possède quelques milliers de dollars prêtés dans une banque ou dans une corporation quelconque, bien qu'il ait un capital, n'est pas un capitaliste: il n'engage pas d'hommes pour exploiter une industrie ou un commerce; un cultivateur qui possède une terre et y travaille avec sa famille, même un industriel qui possède un atelier et y travaille avec ses propres garçons, dusent-ils engager quelqu'un parfois pour se faire aider, ne sont pas des capitalistes: ils ont un capital et exploitent une industrie, mais ils le font par le travail personnel ou le travail familial, non par le travail loué. Par contre, un manufacturier, disons de chaussures, qui emploie à son service, ne fût-ce que trois ou quatre ouvriers, est un capitaliste; un dentiste qui dans son bureau fait travailler moyennant salaire, une dizaine de dentistes, est un capitaliste; à plus forte raison, un individu ou une compagnie qui, pour cultiver une terre ou pour faire le commerce par exemple de la viande ou pour tenir un magasin à rayons, pour manufacturer, disons des cigares et des cigarettes, emploient des centaines et des milliers de personnes, sont des capitalistes: ils ont un capital, ils exploitent une industrie et engagent des ouvriers pour l'exploiter. Par conséquent, le régime capitaliste c'est le régime où dans le commerce et l'industrie, les uns fournissent le capital, les autres le travail.

### 2—Etendue de ce régime

"Avec l'industrialisation progressive du monde, dit Sa Sainteté Pie XI, le régime capitaliste a considérablement étendu son empire, envahissant et pénétrant les conditions économiques et sociales de ceux-là même qui se trouvent en dehors de son domaine, y introduisant en même temps que ses avantages, ses inconvénients et ses défauts, et lui imprimant pour ainsi dire sa marque propre".

Il n'y a pas encore bien longtemps, chez nous au moins, à peu près toutes nos industries étaient exploitées par le travail familial; dans nos magasins, on était presque toujours servi par le patron lui-même et les membres de sa famille. Alors, le travail et le capital, se confondant en un seul principe, il ne pouvait y avoir conflit entre eux.

Aujourd'hui, les conditions sont bien changées; presque toutes nos industries ont grandi et se sont industrialisées à outrance; et, surtout dans nos

grandes villes, une partie considérable du commerce s'est centralisée dans d'immenses magasins à rayons ou dans ce qu'on est convenu d'appeler des "chaînes de magasins". Et les industries et le commerce, en grandissant, sont passés aux mains de compagnies où, d'une part, le capital est divisé par actions, les responsabilités sont limitées et les véritables propriétaires, le plus souvent, sont cachés sous l'anonymat et où, d'autre part, le travail est exécuté par une armée (parfois des milliers) de travailleurs qui sont conduits par des gérants; or ces gérants, n'étant pas les maîtres de l'entreprise, ne sont pas souvent libres de traiter les employés comme raisonnable leur semblerait; ils sont obligés d'exécuter les ordres d'un conseil de direction qui se réunit plutôt rarement et la majeure partie du temps n'a d'autre ambition que de faire rapporter le plus possible à une entreprise, sans s'occuper du sort des ouvriers.

Sans compter que l'industrie capitalisée a attiré dans les centres industriels la majorité de notre population et l'a déracinée du sol. Il y a peu d'années encore, la très grande majorité de la population de notre province, en particulier, habitait la campagne et était occupée à la culture familiale; aujourd'hui, c'est le contraire: la très grande majorité des nôtres, fascinés par les attraits trompeurs du travail à la journée, ont quitté la terre et sont venus se jeter sous l'empire du capitalisme, souvent étranger. La plupart de ces industries, absolument insouciantes des masses humaines qu'elles attireraient et de notre avenir national ont payé des salaires élevés pendant les années où leur profit était de produire en abondance; mais, aujourd'hui, l'industrie a ce qu'elle cherche ici comme ailleurs, des masses ouvrières trop abondantes, par conséquent une main-d'œuvre qu'elle peut payer le prix qu'elle veut. Aujourd'hui la majorité de notre population est sous l'empire de l'industrie capitalisée.

Plus que cela: aujourd'hui n'y a-t-il pas jusqu'à l'agriculture qui, s'industrialisant à outrance, passe au régime capitaliste! En effet, dans certaines régions ne voit-on pas de gros propriétaires et même des compagnies anonymes avoir des terres immenses et engager, au temps des semences et des récoltes, une main-d'œuvre nombreuse pour y cultiver sur une grande échelle certains produits, par exemple du blé? Cette culture a comme but principal la spéculation; aussi l'a-t-on appelée "culture spéculative". Inutile de dire que la "culture spéculative" est une concurrence mortelle pour la culture familiale, c'est-à-dire pour la culture telle qu'elle se pratique à peu près universellement dans notre province où l'agriculteur lui-même, et ses enfants, à mesure qu'ils grandissent, cultivent sur une terre de raisonnable grandeur non un seul produit, mais des produits aussi variés que possible.

De sorte qu'à l'heure actuelle, le Souverain Pontife a grandement raison de le dire: "Le capitalisme a étendu son empire dans tous les domaines et son procès intéresse tout le monde."

### 3—Procès du capitalisme

Le capitalisme n'est pas essentiellement mauvais; Léon XIII a consacré tous ses efforts à l'organiser selon les principes de la justice et de la charité. Si réellement il était ce que Léon XIII le voulait, il ne serait pas mauvais. Il ne serait pas mauvais, au contraire il serait bon:

1o Si, dans leurs relations avec leurs employés, les patrons, en général du moins, respectaient les lois de la justice et de la charité; s'ils traitaient leurs employés comme un père traite ses enfants; s'ils tenaient compte de leur dignité d'hommes et de leurs droits inaliénables; si, du moins lorsqu'ils le peuvent, ils leur donnaient le juste salaire — en particulier, s'ils donnaient aux hommes adultes un salaire suffisant

### Plus social

Nous voulons croire que l'organisation corporative de la société se développera petit à petit pour que notre siècle devienne plus social. Notre siècle sera plus social ou il sera révolutionnaire, a dit en janvier dernier Son Eminence le cardinal Villeneuve, O.M.I. archevêque de Québec. Il sera plus social si l'on met en pratique les enseignements des Papes, et il sera révolutionnaire si les doctrines subversives, non combattues par tous ceux qui devraient les combattre, atteignent le cœur de la société.

pour répondre aux exigences légitimes d'une famille normale;

2o Pour que la régime capitaliste ne soit pas mauvais, il faudrait que les patrons en général aient la noble préoccupation non pas de profiter seuls, mais de faire bénéficier leurs employés d'abord, et puis toute la société des avantages toujours croissants d'une industrie sans cesse mieux outillée; par exemple, d'augmenter le salaire et les allocations des employés et de diminuer le prix des produits, à mesure que les bénéfices augmentent;

3o Surtout pour que le régime capitaliste ne soit pas néfaste, il faudrait absolument que les patrons aient le souci de maintenir l'équilibre entre la production et la consommation et d'empêcher ainsi les crises de chômage.

Ces trois premières conditions suffiraient à elles seules pour maintenir le capitalisme dans la voie droite si les patrons les respectaient toujours. Malheureusement, étant donnée la cupidité humaine, c'est le contraire qui arrive dans la plupart des cas. Et c'est ainsi qu'une quatrième condition s'impose qui apparaît à l'heure actuelle comme la plus essentielle de toutes:

4o Pour que le régime capitaliste ne soit pas mauvais, il faudrait que la production, sa qualité, sa quantité, son prix de revient et de vente, etc., ne soient pas abandonnés complètement au gré et au caprice, ou plutôt à la cupidité des capitalistes; il faudrait que tout cela soit contrôlé et dirigé sûrement et efficacement par l'autorité suprême.

Voilà les règles tracées par Léon XIII au capitalisme. Il est facile de constater qu'elles sont restées dans le plus grand nombre des cas un idéal qu'on ne s'efforce même pas de réaliser. Aussi bien, ne faut-il pas hésiter à admettre avec Sa Sainteté Pie XI que le capitalisme actuellement est vicié et qu'il a créé dans la société un grave désordre, ou plutôt qu'il l'a bouleversée.

Voilà une affirmation bien propre à soulever l'indignation des profiteurs de tout genre et à exciter la crainte de certains esprits timorés et confus. Trop des nôtres en effet confondent le régime de la propriété privée avec le régime capitaliste; si bien qu'ils croient défendre une institution de droit naturel en défendant le régime capitaliste. Non! ce qui est de droit naturel, c'est la propriété privée, non pas le régime capitaliste. L'Eglise catholique défend et défendra toujours le régime de la propriété privée, parce que la propriété privée doit rester à la base de notre vie sociale; mais elle ne défend pas le régime capitaliste tel qu'il existe aujourd'hui. Au contraire elle le dénonce comme la cause du grand désordre des temps modernes. "Il y a violation de l'ordre, dit Sa Sainteté Pie XI, quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, sans tenir aucun compte ni de la dignité humaine des ouvriers, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun."

(A suivre).

# The Quebec Labour Enclave

We reproduce almost entirely the following article which, under the above title, was published in the April issue of "The Canadian Unionist".

Although few errors can be easily detected in this writing, it is openly sympathetic to the National Catholic Syndical Movement. We wish only to point out the common mistake of many people which is to believe that our movement is racial and exclusively provincial. Such is not the case. Our syndicates do not admit only French Canadians and only catholic people. Not even more is the Confederation of Catholic Workers of Canada a solely provincial movement. If up to now circumstances have lent to it such character, one forgets that it has already a foothold at Ottawa which is in Ontario. And, besides, our movement is fundamentally national in its scope and no one can question its well known and real influence throughout the country. Likewise, the All Canadian Congress of Labor is also performing good patriotic work amongst the Canadian workers.

Alfred CHARPENTIER

After looking for the several causes which account for the lower wages that are being paid in the province of Quebec in comparison with Dominion average wage, the author of the article proceeds thus:

But while the workers in other provinces are wont to criticize those of Quebec for their failure to organize, it must be held to the credit of the Quebec wage earners that they have been reluctant to organize in the United States unions that have been widely accepted in other parts of Canada. Rather than submit to alien domination they have endeavoured to build independent Canadian unions of their own. They discerned the mercenary character and the subversive antinational purpose of the United States unions which offered membership to Canadian workers. The Catholic church offered valuable help in establishing independent unions and in the early stages of their Canadian union movement they did well to accept assistance from whatever legitimate quarter it could be obtained.

Oddly enough, the Catholic

unions, which have endeavoured so earnestly to spread the idea of unionism, have been accused by the United States unions of having betrayed the workers of Quebec. The Amalgamated Association of Street & Electric Railway, Bus & Coach Employees of America, directed from Detroit, Mich., some time ago appealed to the executive council of the American Federation of Labour to "use its endeavours in destroying this union-antagonizing institution known as the Catholic union and establish conditions under which the wage workers of the entire province of Quebec may not be antagonized in organizing in the A. F. of L. unions". Other United States unions have repeatedly expressed the same desire to "destroy" the Catholic unions of Quebec in order to take their place. That is quite comprehensible. The Yankee unions desire ever to enlarge the scope of their colonial empire. They are so discredited at home in their own country that they must seek support abroad. Hence they demand tribute from Quebec. But to call Catholic unionism "a union-antagonizing institution" is mere evidence of spleen and ignorance.

Wages are low in Quebec but they might conceivably have been lower had not the Catholic unions at least furnished the means of expression for the workers and, by moral rather than economic pressure, rendered their exploitation less ruthless. It ill becomes the American Federation of Labour, in any vent, to interfere in Canadian industrial affairs, and to point the finger of scorn at those who have succeeded in organizing where it has totally failed.

Yet the A. F. of L. is not alone in indicating the Catholic unions and the low wages in Quebec as cause and effect. The Shawinigan W. & Power Co., for example, has distributed a booklet in the United States entitled "Industry's New Magnet", advertising the advantages of the province of Quebec for manufacturing industries. In this booklet, the Shawinigan Water & Power Co. claims:

"Nowhere in the world is there to be found a parallel to the favourable conditions which exist in the province of Quebec generally and the Shawinigan Water & Power district in parti-

cular. A happier and more contented people probably do not exist anywhere on the face of the earth... The contentment of the French-Canadian people is a factor of the utmost importance to the employer in the district, and this great asset to human happiness is to be attributed directly to the wise and kindly guidance of their "father confessor". For centuries in this district it has been the cardinal principle of the habitant's religion to be content with his lot... International unions are practically unknown. The local (Catholic) unions and restrained and reasonable in their demands... Another important factor in the supply of labour is that the French-Canadian family is proverbially large. Because all must eat, all must work, and therefore the manufacturer finds at his door a plentiful supply of labour both male and female; and because all must work, the demand in wages is extremely moderate."

Working conditions and rates of pay much the same as those in Quebec prevail in parts of the maritime provinces, where the Catholic unions do not function. The suggestion that these unions are the cause of low wages is refuted by the circumstance. We must look for the cause, rather, in the semi-feudal regime that has endured in rural Quebec long after it has disappeared elsewhere. There are special problems for unionism to attack, not the least of them being the psychology of a people emerging directly from seigneurial paternalism into fully-developed industrialism.

In this situation the robust patriotism of the workers precluded the possibility of their organizing in anything but Canadian unions. United States control is anathema to them, and they so declared very emphatically thirty-four years ago when they established their "syndicates".

But for the Catholic unions there is a very definite limitation of expansion. That limit today seems almost to have been attained. Many of their members realize that an exclusively religious association of wage earners is not enough to combat a strictly economic exploitation. The line of sectarianism restricts their growth to a predominantly Catholic community. Even within that community, it bars out a considerable minority. Moreover, the geographical confinement of Canada's French-speaking enclave inevitably lays the Catholic unions open to criticism for erec-

(Suite à la page 11)



Excellent hier, mais aujourd'hui...

On acceptait autrefois de voyager en diligence parce que c'était le seul moyen de locomotion en usage dans le temps. Mais... aujourd'hui...

Autrefois, celui qui voyageait ainsi devait apporter sur lui des sommes considérables qui étaient exposées aux dangers du vol, de la perte, etc.

Aujourd'hui, le voyage s'effectue dans des wagons confortables, dans des paquebots luxueux, dans des automobiles modernes. Les dangers de la perte ou du vol subsistent cependant.

Au temps où l'on voyageait en diligence.

Un moyen moderne et peu coûteux de vous soustraire à ces dangers, c'est de vous munir, avant votre départ, de chèques de voyageurs négociables partout en Canada et d'une lettre de crédit circulaire qui fera connaître votre identité partout où vous irez.

CONSULTEZ LE GERANT DE NOTRE SUCCURSALE LA PLUS RAPPROCHEE QUI VOUS FERA CONNAITRE LES PRIX D'EMISSION.

La Banque Provinciale du Canada

DEPARTEMENT du SECRETAIRE de la PROVINCE de QUEBEC  
L'Hon. ATHANASE DAVID, Secrétaire général.

## Enseignement technique

ECOLES TECHNIQUES

Montréal - Québec - Hull

### COURS TECHNIQUE :

Cours de formation générale technique préparant aux carrières industrielles. (Trois années d'études.)

### COURS DES METIERS :

Cours préparant à l'exercice d'un métier en particulier. (Deux années d'études.)

### COURS D'APPRENTISSAGE :

Cours de temps partiel organisés en collaboration avec l'industrie. (Cours d'imprimerie à l'Ecole Technique de Montréal.)

### COURS SPECIAUX :

Cours variés répondant à un besoin particulier. (Mécaniciens en véhicules-moteurs et autres.)

### COURS DU SOIR :

Pour les ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de suivre un cours industriel complet.

## COURS D'ARTS ET METIERS

Section des Métiers

### COURS DU SOIR :

Montréal, Port-Alfred, Chicoutimi, La Tuque, Beauceville, Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Lachine, Shawinigan Falls.

Ces cours s'adressent tout particulièrement aux ouvriers et couvrent plusieurs sujets tels que: Dessin industriel, Mathématiques de l'ouvrier, Electricité, Lecture, de plans. Travail du bois, etc., etc.

AUGUSTIN FRIGON,  
Directeur Général de l'Enseignement Technique  
10, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

### Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menuisiers Pressiers de journaux Terrassiers - manoeuvres Section féminine de la chaussure	Maitres-barbiers Coiffeurs Conseil de Construction B. Exé. des cordonniers	Monteurs Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Chauffeurs Chapeau	Cercle Léon XIII	Briqueurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers
Pressiers de ville Auto-Voiture Plombiers Employés barbiers Peintres Section féminine de la chaussure	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Lattes métal. Chantier munic. Lattes de bois B. Exéc. des cordonniers	Monteurs Cuir à semelles Interprofessionnels Chauffeurs d'auto Machinistes Electriciens Poseurs de tuiles de terrazzo	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Briqueurs (Temple du travail)
Menuisiers Terrassiers - manoeuvres Section féminine de la chaussure	Association des Postes (au Bureau de Poste) B. Exéc. des cordonniers	Monteurs Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs Chapeau	Cercle Léon XIII	Briqueurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers
Plombiers Pressiers de ville Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres Section féminine de la chaussure	Syndicat des Tramways Lattes de bois Chantier munic. B. Exéc. des cordonniers	Monteurs Cuir à semelles Machinistes Chauffeurs Electriciens Poseurs de tuiles de terrazzo Interprofessionnel	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Briqueurs (Temple du travail) Plâtriers
Section féminine de la chaussure		Monteurs Machinistes Chauffeurs		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers B. Exéc. des cordonniers

Note: Le Syndicat des boulangers se réunit le samedi.

## MICHEL CHOUINARD, Ltée

### ENTREPRENEURS

FERBLANTIER, COUVREURS

3935-3937, rue Adam Tél. : CLairval 3124  
(Coin Orléans)

## Alphonse Gratton & Fils, Ltée

ENTREPRENEURS-CONSTRUCTEURS

Rosario GRATTON,  
président

Henri GRATTON,  
vice-prés. et sec.-trés.

1117 Ste-Catherine Ouest - MONTREAL Tél. MARquette 1161-62

EMILE-NAP. BOILEAU,  
Sec.-trés.

ULRIC BOILEAU,  
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

## ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - COUVERTURES

## La Compagnie J. & C. Brunet LTÉE

APPELS DE NUIT

AM. 3359 — AM. 1303 — FA. 1872

1095, Boul. St-Laurent

LAncaster 1211\*

CHerrier 2640

## EDOUARD TESSIER

ENTREPRENEUR-PLATRIER

1482 BLVD MORGAN (Maisonneuve) MONTREAL

Le Système de la CIRCULATION FORCEE  
est une merveille.

CONSULTEZ NOS EXPERTS EN CHAUFFAGE

## J.-W. JETTE, LIMITEE

2114, rue Rachel est  
Tél. AMherst 1788

MONTREAL

## Irons-nous en retraite fermée?

"Le silence est d'or", dit-on. Pourquoi? parce que d'abord, étant rare, il a le mérite de nous faire rentrer en nous-même, de nous faire nous mieux connaître et de nous orienter au bien.

Où peut-on mieux trouver ce silence qu'en retraite fermée, dans une maison de Dieu, éloignée du bruit de la ville et où tout invite au silence intérieur? Dieu parle à nos âmes dans le silence. Alors seulement sa parole nous pénètre, nous fait du bien.

L'expérience est depuis longtemps faite par les habitués des retraites fermées. Aucun dirigeant syndicaliste catholique qui veut sincèrement se dévouer en apôtre ne devrait se priver de cet incomparable stimulant de l'apostolat laïc.

Trois jours par année en tête à tête intime avec son Créateur, est-ce trop pour tout chrétien généreux? Est-ce trop pour apprendre à vivre plus près de Notre-Seigneur Jésus-Christ, modèle de tout apôtre?

Allons alors nombreux à la retraite fermée annuelle des syndicats catholiques, qui commencera le 31 de ce mois à la Villa Saint-Martin.

A. C.

## Former de compétences

Dans un discours récent, l'Honorable Secrétaire de la province déclara que "non seulement il faut donner au pays des compétences, mais qu'il faut encore trouver le moyen de les employer. Les capitalistes étrangers, dit-il, n'ont pas le droit d'exploiter nos ressources naturelles et de laisser de côté la jeunesse instruite et les techniciens de notre pays."

Ce problème, qui nous intéresse, occupe aussi grandement les pays étrangers. Pour le résoudre, les patrons et les ouvriers de l'industrie métallurgique de France ont élaboré un projet qui nous semble très à point et dont nous donnons un résumé dans un autre endroit.

Dans ses grandes lignes, le plan français a pour but d'organiser des centres d'éducation professionnelle pour chômeurs du pays, en vue de libérer les postes occupés par les étrangers et de faire remplir ces positions par des techniciens nationaux. Le Ministère du Travail, la direction de l'enseignement technique, les associations patronales et ouvrières de l'industrie métallurgique et minière travailleront de concert à trouver les fonds nécessaires à la mise en force de ce plan. Ils feront également appel aux grands établissements leur demandant d'engager le plus grand nombre possible d'ingénieurs.

Nos écoles techniques, dans la province de Québec, donnent à nos jeunes gens de grandes facilités pour devenir de véritables compétences dans nombre de métiers et de professions. Mais il est important qu'une pression soit faite, par tous ceux qui ont une certaine influence, auprès des chefs d'industries pour qu'ils donnent aux nôtres des positions supérieures et des postes de confiance. C'en est devenu une véritable manie, chez la plupart de nos industriels, de faire venir de soi-disant compétences de l'autre côté de la frontière. Une chance que la loi des aubaines nous a permis d'en faire retourner quelques-uns, à leur insu, et sans qu'ils sachent trop pourquoi et comment!

Léonce GIRARD

## L'apôtre laïc syndiqué doit avoir:

# Le sens délicat de justice et de charité

(Par J.-B. LANCTOT)

Les orateurs que vous venez d'écouter (1) ont démontré clairement, et avec précision, que l'apôtre laïc doit posséder un zèle sans bornes et une foi franche et à toute épreuve. Ces qualités, toutefois, ne suffisent pas: pour être complet, l'apôtre laïc, membre d'un Syndicat catholique, doit aussi posséder un sens délicat de la justice et de la charité.

Il paraît enfantin de dire à des membres, à des officiers de Syndicats catholiques, à des personnes expérimentées et versées dans le mouvement syndical, que leur but est bien celui de la justice sociale en vue du bien commun. Cependant, il importe de le faire pour rappeler que la justice sociale en vue du bien commun est aussi le but, l'objectif visé par le communisme, par le socialisme et par toutes ces organisations d'ordre matérialiste. Ce qui distingue les Syndicats catholiques de ces autres associations, c'est qu'ils visent à procurer à leurs membres des bienfaits d'ordre moral aussi bien que d'ordre matériel. Les Syndicats catholiques doivent agir directement sur les âmes et contribuer à la formation des esprits et des coeurs.

Donc, plus que tout autre, l'apôtre laïc syndiqué, le membre aussi bien que l'officier du Syndicat catholique, doit être un homme de coeur, essentiellement chrétien, et sincère dans l'accomplissement d'un travail effectif de reconstruction sociale; il doit être imbu de ce sens délicat de justice sociale et de charité chrétienne. Ces deux qualités sont les caractéristiques "sine qua non" d'un syndiqué à la hauteur de son devoir d'apostolat catholique. J'irai jusqu'à dire qu'un syndiqué catholique qui ne possède pas ces deux vertus que sont la justice sociale et la charité chrétienne ne peut pas remplir convenablement ses devoirs d'état.

Avec quelques minutes seulement à ma disposition, je vous entretiendrai surtout du sens de la charité et de ses relations avec la justice sociale.

### La doctrine

Que doit comprendre l'apôtre laïc syndiqué par le sens délicat de la charité? Quelles doivent être les relations de la charité avec la justice et jusqu'à quel point ces deux vertus se complètent-elles pour compléter l'apôtre laïc syndiqué?

Laissons répondre Quadragesimo Anno:

### Le rôle de la charité

"Mais pour assurer pleine-

(1) Travail présenté à la Journée sociale du 5 mai.

ancières destinées à favoriser la paix et l'entraide parmi les hommes, si bien conçues qu'elles paraissent, reçoivent leur solidité surtout du bien spirituel qui unit les membres entre eux. Quand ce lien fait défaut, une fréquente expérience montre que les meilleures formules restent sans résultat. Une vraie collaboration de tous en vue du bien commun ne s'établira donc que lorsque tous auront l'intime conviction d'être des membres d'une grande famille et les enfants d'un même Père céleste, de ne former même dans le Christ qu'un seul corps dont ils sont réciproquement les membres, en sorte que si l'un souffre tous souffrent avec lui. Alors, les riches et les dirigeants, trop longtemps indifférents au sort de leurs frères moins fortunés, leur donneront des preuves d'une charité effective, accueilleront avec une bienveillance sympathique leurs justes revendications, excuseront et pardonneront à l'occasion leurs erreurs et leurs fautes. De leur côté, les travailleurs déposeront sincèrement les sentiments de haine et d'envie que les fauteurs de la lutte des classes exploitent avec tant d'habileté, ils accepteront sans rancœur la place que la divine Providence leur a assignée; ou plutôt ils en feront grand cas, comprenant que tous, en accomplissant leur tâche, ils collaborent utilement et honorablement au bien commun et qu'ils suivent de plus près les traces de Celui qui, étant Dieu, a voulu parmi les hommes être un ouvrier et être regardé comme un fils d'ouvrier."

Puisque je suis à citer l'Encyclique, permettez-moi de me servir des mots de N. S. Père pour vous dire ce que doit être un apôtre laïc, et ainsi compléter le sujet d'étude:

"Que tous ceux qui grandissent pour le service de l'Eglise s'y préparent par une sérieuse étude des principes qui régissent la chose sociale. Mais ceux que vous désignerez plus particulièrement pour ce ministère devront posséder un sens très délicat de la justice, savoir s'opposer avec une constante fermeté aux revendications exagérées et aux injustices, d'où qu'elles viennent, se distinguer par leur sage modération éloignée de toute exagération; qu'ils soient par-dessus tout intimement pénétrés de la charité du Christ, qui seul peut soumettre avec force et suavité les volontés et les coeurs aux lois de la justice et de l'équité. C'est dans cette voie, qui plus d'une fois déjà a conduit au succès, qu'il

(Suite à la page 11)

"Or, toutes les institutions fi-

# A l'occasion de la journée sociale

## Sincères remerciements

La Journée sociale des Syndicats catholiques, cette année, est une des plus belles que nous ayons eues. Dans son ensemble, elle constitue une revue du travail du passé, une étude approfondie de notre situation présente et un programme d'action pour l'avenir. C'est l'opinion de tous que cette journée aura de très excellents résultats pour nos organisations en général.

Au nombre des dignitaires, le comité d'organisation tient à remercier particulièrement Son Excellence Mgr A.-E. Deschamps, représentant de l'autorité ecclésiastique; l'honorable A. Duranleau, ministre de la Marine et représentant du gouvernement fédéral; ainsi que l'honorable C.-J. Arcand, ministre du Travail et représentant du gouvernement provincial. Ces trois dignitaires de l'autorité religieuse et civile, ont donné et par leur présence et par leur parole, un encouragement que nos officiers et nos membres apprécient à juste titre. A ceux-là, il faut ajouter le nom de Mgr Conrad Chaumont, directeur de l'action catholique diocésaine, qui voulut bien prononcer le sermon de circonstance; le R. P. J.-P. Archambault, S.J., et M. l'abbé Edmour Hébert, qui présidèrent nos séances de l'avant-midi et de l'après-midi.

La journée sociale fut encore honorée de dignitaires importants de notre mouvement qu'il nous fait plaisir de remercier de tout coeur. Mentionnons particulièrement les directeurs du Bureau confédéral de tous les centres importants de la province, ainsi que les aumôniers de Québec et de St-Hyacinthe.

Un sincère remerciement encore à tous ceux qui ont présenté des travaux au cours de ces séances, à tous ceux qui ont prêté leur concours au comité d'organisation ou qui ont travaillé à assurer le succès de la partie musicale et artistique. Merci à nos visiteurs, à nos membres, aux épouses de nos membres qui nous ont encouragés par leur présence et par leurs applaudissements.

J.-P. MALO,  
Président du comité  
d'organisation

## Congrès de la Fédération française des travailleurs de la terre

Le congrès de la Fédération Française des Travailleurs de la Terre, tenu le 16 mars 1935, a adopté les vœux suivants:

"La Fédération française des travailleurs de la terre affirme à nouveau que la reconstruction de l'économie en vue de donner à tous les éléments de la production la juste rétribution qui leur revient, tout en respectant les exigences du bien commun, ne peut être réalisée que dans un esprit de justice et de charité et grâce à un juste équilibre entre les devoirs et les droits de chacun.

"Que l'organisation de la profession agricole soit réalisée de manière à respecter la liberté syndicale tout en permettant, par l'organisation de commissions mixtes et de tribunaux professionnels, l'arbitrage de tous les conflits survenant à l'occasion des baux ruraux, des conventions de travail, etc.

"Que la législation sociale et économique préparée par des organismes issus de la profession soit étroitement adaptée aux nécessités de la vie agricole.

"Qu'une formation solide de la jeunesse agricole non seulement dans l'ordre technique, mais encore dans l'ordre moral, social et économique, permette à la masse paysanne de se donner ses cadres, ses représentants et ses chefs.

# Incessants progrès des syndicats trifleuviens

Dans le district des Trois-Rivières, le syndicalisme catholique progresse toujours.

Dimanche, le 14 avril, avait lieu à Louiseville la fondation de deux syndicats, celui des ouvriers en construction et celui des Tisserands. Quelques assemblées avaient été tenues auparavant afin de préparer les ouvriers et leur faire connaître notre mouvement. C'est à la suite de ce travail fait par les organisateurs des Trois-Rivières, avec l'aide du curé de Louiseville et de l'aumônier des syndicats, que les ouvriers décidèrent de s'enrôler dans les syndicats catholiques.

Le syndicat des tisserands compte déjà au delà de 200 membres et le syndicat des ouvriers en construction près de 100 membres.

Le 28 avril, aux Chutes Shawinigan, trois syndicats furent fondés: les charpentiers-menuisiers, les journaliers et un syndicat interprofessionnel. Là comme à Louiseville, les ouvriers avaient été visités par les organisateurs des Trois-Rivières. M. le curé Emile Trudel, V.F., M. le curé Eric Tremblay, ancien aumônier des syndicats, et l'aumônier actuel, M. l'abbé R. Masson, prêtèrent main forte aux organisateurs. Le recrutement se continue depuis la fondation et bientôt un Conseil central sera fondé à Shawinigan.

Le 20 avril, les syndicats catholiques des Trois-Rivières, obtenaient du gouvernement la généralisation de leur septième contrat collectif, celui de l'industrie du bâtiment. Comme on le voit par ce communiqué nous avons obtenu passablement de succès depuis quelques mois, et avec les amendements à la "loi relative à l'extension des conventions collectives de travail", que le gouvernement a adoptée dernièrement, nous commencerons sous peu à faire de l'organisation chez les employés du commerce.

Emile TELLIER,  
Secrétaire général.

# Les syndicats de Jonquière

## Lettre du président général

Jonquière, le 26 avril 1935

M. Léonce Girard, publiciste,  
Confédération des Travailleurs catholiques,  
1231 Demontigny est,  
Montréal.

Cher confrère: —

Serait-ce trop vous demander que de publier dans *La Vie Syndicale* ces quelques renseignements que je crois de nature à faire connaître à tous les travailleurs de notre région le mouvement syndical dans nos villes de Jonquière et Kénogami.

Depuis le début de l'année courante, quatre nouveaux syndicats ont été formés, ce qui porte le nombre actuel de nos syndicats à sept. C'est très rassurant. C'est même un succès si l'on considère que nos villes sont de celles le plus affectées par la crise du chômage.

C'est dire que l'éducation du syndicalisme catholique fait son chemin chez nous; aussi, nous espérons qu'avant longtemps d'autres nouveaux syndicats viendront s'ajouter à ceux déjà formés pour faire de notre belle classe ouvrière un grand tout n'ayant qu'un but: travailler à son amélioration dans tous les domaines par les moyens que donne l'Union.

Ces nouveaux syndicats sont: les mécaniciens de machines fixes, les travailleurs du fer, les électriciens et les commis-comptables. De ces syndicats, deux, celui des mécaniciens de machines fixes et celui des électriciens ont un métier fermé; c'est-à-dire que seuls ceux qualifiés d'après la loi ont le droit de travailler de ce métier.

Nous les félicitons d'avoir si bien compris leur devoir d'ouvriers. D'avoir compris que si on avait légiféré en leur faveur sur

leur métier, c'était grâce à l'organisation professionnelle et qu'il n'y a que l'organisation professionnelle pour faire respecter ces lois faites à leur demande pour les protéger.

C'est un bel exemple à suivre. Donc, syndiquons-nous. Quel que soit notre métier, il y a mille et une raisons qui militent en faveur de notre entrée et pas une en faveur de notre abstention.

C'est le moyen infaillible de résoudre à la satisfaction du plus grand nombre les questions du jour; mais pour cela il faut être syndiqués. C'est le point de départ. L'on s'imagine ensuite la simplification que cela apporte dans la solution de nos problèmes du métier à tous points de vue. Le syndicalisme est le seul moyen efficace donné à l'ouvrier pour étudier et tâcher de régler ou faire régler par des lois les problèmes qui le touchent de près. Sans cette union impossible même de rêver à faire quoi que ce soit qui ne soit répréhensible en quelque façon. Même si ces changements faits ou lois passées répondaient aux besoins du plus grand nombre, ils seraient critiqués parce qu'ils n'auraient pas été expliqués aux intéressés avant d'être faits.

Mécaniciens de machines fixes, électriciens, vous n'êtes pas satisfaits de vos lois telles que faites? Vous trouvez que même celles qui vous sont bonnes ne sont pas observées?... Il y a un remède à cela: c'est l'union. Et vous tous ouvriers qui désirez une amélioration à votre sort, pensez-y: *Unis nous sommes la force, désunis nous ne sommes rien.*

J.-Thos. GAGNON,  
président général,  
des Syndicats catholiques et nationaux de Jonquière.

## MODERNISEZ

VOTRE MAISON AVEC  
LES PRODUITS

# CRANE

APPAREILS SANITAIRES,  
MATÉRIEL POUR CHAUFFAGE CENTRAL,  
ROBINETTERIE, RACCORDS, TUBES,  
TRAVAIL SUR TUBES, OUTILLAGE,  
POMPES DOMESTIQUES, CHAUFFE-EAU, ETC.

# CRANE

CRANE LIMITED, SIEGE SOCIAL: 1170 SQUARE BEAVER HALL  
MONTREAL

USINES: MONTREAL ET SAINT-JEAN, QUÉ.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES IMPORTANTES

Imprimeries autorisées à apposer l'étiquette des  
Syndicats Catholiques.



L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée, 430, rue Notre-Dame est;

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, 430, rue Saint-Gabriel;

ARBOUR & DUPONT, Limitée, 429, rue Lagache-tière est;

L'ECLAIREUR, 1725, rue Saint-Denis;

L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS, 7400 Blvd St-Laurent;

L'IMPRIMERIE DU MESSAGER, 4260 Bordeaux;

THERIEN FRERES Limitée, 334, rue Notre-Dame est;

Que chacun de nous guérisse ses propres défauts, secoue sa torpeur, sorte de son adoration partisane, de son indifférence économique, de sa paresse religieuse, de ses péroraisons patriotiques.

Autres temps, autres moeurs. Jadis on se faisait tuer sans avoir à payer. Les solotrams imposeront au public une taxe indirecte et cachée pour pouvoir indemniser les parents de la victime.

## Quincaillerie générale

Articles de

## Plomberie et Chauffage

## Peinture, Vitre,

## Papier-Tenture

## Articles de Sport

Visitez nos magasins

# Omer Desjardins

LIMITÉE MONTREAL

1406, rue St-Denis

343 Ste-Catherine E.

6793, St-Hubert

## Cartes d'Affaires

### NOTAIRES

Tél. Bureau: HA. 8966  
Rés. CH. 2261

Résidence:

1465, Letourneux

**J.-A. COUTURE, LL., L.**  
NOTAIRE

Attention particulière aux  
membres syndiqués  
Edifice "MAISONNEUVE"  
57 St-Jacques Ouest  
Montréal

Tél. HArbour 7033

Résidence:

1684, Blvd St-Joseph E.  
CHerrier 1391

**Isidore Coupal**  
NOTAIRE

Edifice du "TRUST & LOAN"  
10, rue St-Jacques E.  
Chambre 54 MONTREAL

### AVOCATS

## ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

**Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau**

276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, C.R.,  
Substitut Senior du Procureur Général.

C.-E. GUERIN, C.R.,

ANTONIO GARNEAU,

MARCEL PIGEON.

M. GOUDREAU, C.R.,

H.-N. GARCEAU,

MArquette 2228

## PAUL GOUIN

AVOCAT

201, rue Notre-Dame ouest

Montréal

### COMPTABLES

Tél. LANcaster 2412

## ANDERSON & VALIQUETTE

Comptables - Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.  
Jean Valiquette, C.A., L.I.C.

Roméo Carle, C.A.  
A. Dagenais, C.A.

84, RUE NOTRE-DAME O.,

MONTREAL

### DIRECTEURS DE FUNERAILLES

Tél. AMherst 2562

## J.-B. Bergeron

Entrepreneur de  
pompes funèbres  
et embaumeur

SALONS  
MORTUAIRES

4228, Avenue PAPINEAU  
Vis-à-vis l'église Imm.-Conception.

A l'occasion appelez DOLLARD 1345

## REMI ALLARD

DIRECTEUR DE FUNERAILLES  
EMBAUMEUR DIPLOME  
SALON MORTUAIRE  
SERVICE JOUR ET NUIT

234 DeCastelnau - Montréal

### Syndicat de l'amiante

Le syndicat National Catholique de l'Amiante, de Thetford-les-Mines, vient d'être incorporé sous la loi des Syndicats Professionnels, affilié au Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec et à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Cette nouvelle acquisition est l'une des plus importantes, sinon la plus importante, faite cette année par le mouvement syndical catholique. Les officiers du Syndicat National Catholique de l'Amiante méritent d'être félicités de l'excellent travail qu'ils ont fait au nom des quelque neuf cents membres qui font partie du nouveau syndicat. Mais aussi, il faut reconnaître tout particulièrement le dévouement et le zèle de l'aumônier de ce syndicat, M. l'abbé Pierre Gravel, vicaire à St-Alphonse de Thetford. Les mineurs de Thetford savent beaucoup mieux que nous ce qu'ils doivent à leur aumônier et lui ont exprimé à maintes reprises leur reconnaissance.

Le Syndicat National Catholique de l'Amiante projette d'obtenir la signature d'un contrat collectif et d'en assurer l'extension juridique par arrêté ministériel. Et on ne saurait envisager un contrat dont l'application sera plus facile à surveiller. En effet, à Thetford-les-Mines, et dans un rayon d'environ cinquante milles, (pour atteindre Asbestos) est centralisé presque 100 pour 100 de la production de l'amiante au Canada. On voit de suite, si les patrons des mines de Thetford accordent leur consentement, comme il serait facile de surveiller l'application d'un contrat collectif avec extension juridique pour l'industrie de l'amiante en notre province. Nous voulons croire que le Syndicat National Catholique de l'Amiante atteindra son but, avec la collaboration des patrons, du ministère du Travail, et, si cela peut être utile, de quelques officiers de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Gérard PICARD

### Les organisations ouvrières de Suède

#### Et la réglementation internationale des congés payés

Après une étude approfondie du rapport du Bureau international du travail sur les congés payés, le comité exécutif de la Confédération des syndicats de Suède a donné son avis sur cette question à la délégation permanente pour la collaboration internationale en matière sociale.

Se référant notamment aux progrès rapides du machinisme et de la rationalisation, le comité exécutif exprime l'avis que le gouvernement suédois devrait collaborer à l'établissement d'une convention en la matière, qui permettrait d'assurer à tous les salariés un congé annuel d'au moins deux semaines à prendre pendant l'été, à condition que d'importants intérêts industriels et sociaux n'en soient pas lésés.

Le comité exécutif combat énergiquement la proposition d'exclure l'agriculture et les transports maritimes du champ d'application de la réglementation internationale. Une convention internationale, déclare-t-il, doit viser à l'établissement d'une rémunération et de conditions de travail aussi uniformes que possible dans les différents pays. Il est donc contre-indiqué d'établir une convention de nature à accentuer les écarts existants entre différents groupes de travailleurs et différents Etats. Des considérations humanitaires et sociales militent en faveur d'un droit égal de tous les ouvriers et employés à un repos annuel suffisant. En ce qui concerne la Suède, on est d'autant plus fondé à ne pas appuyer la proposition, d'exclure l'agriculture et les transports maritimes que d'importants groupes de travailleurs de ces industries ont déjà droit à un congé en vertu des conventions collectives existantes.

## HATEZ-VOUS

d'adresser vos résolutions à la C.T.C.C.

Le secrétaire général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada vient d'annoncer que le prochain congrès annuel se tiendra à Hull, les 15-16 et 17 septembre prochain.

Depuis quelques années, particulièrement, les vœux de nos congrès, non seulement sont écoutés avec bienveillance, mais sont mis à exécution par les pouvoirs publics. Cette attitude de l'autorité doit nous inciter à porter une attention encore plus grande aux résolutions adoptées au cours de ces conventions annuelles, et à les étudier avec soin.

Nous invitons donc les syndicats à préparer, au plus tôt possible, les résolutions qu'ils désirent soumettre au prochain congrès, et à les faire parvenir au secrétaire de la Confédération, dans le plus bref délai. Toute suggestion ou recommandation des syndicats devrait être rendue au moins à la fin d'août.

Qu'on se rappelle bien que le mouvement syndical catholique doit diriger la législation dans notre province et dans notre pays, s'il veut que les principes de la sociologie chrétienne soient reconnus et appliqués.

LE PUBLICISTE

## Au Conseil de l'Imprimerie

Le Conseil de l'Imprimerie a tenu le 8 mai dernier une belle assemblée; les délégués ont montré une telle vigueur, qu'il est à espérer de nombreux et brillants succès pour l'avenir. En effet, les rapports aussi complets qu'intéressants que nous ont présentés les délégués chargés de faire enquête, ont été reçus avec reconnaissance et enthousiasme par l'assemblée; ces délégués méritent certainement nos plus sincères félicitations pour leur bon travail. Il ne faudrait pas cependant s'arrêter là, il y a certainement beaucoup de travail à accomplir pour se rendre au but, et nous l'atteindrons ce but, en autant que tous les membres voudront prêter leur concours aussi minime puisse-t-il être. En ce faisant nous travaillerons dans le plus grand intérêt de tous les métiers de l'imprimerie. L'appel est sonné, le temps est à l'action, que tous y répondent énergiquement et les succès ne se feront pas attendre.

Marcel HUCHET,  
Secrétaire.

### Vers la terre neuve, mais au pays canadien

Trois quarts de siècle durant, nous avons agi comme si ce qu'il y eut de plus important pour nous, fût de travailler au développement économique des Etats-Unis.

Cette politique administrative nous fut désastreuse, à la longue, et, heureusement, cette mentalité étrange a une tendance à disparaître. De fait, nous commençons à rencontrer des gens qui pensent que si nous nous occupons de l'établissement de nos enfants au pays, après tout, ce ne serait pas plus mal...

Le fait que les citoyens des Etats-Unis ne veulent plus recevoir nos gens n'est pas de nature à encourager outre mesure les partisans de la politique de la disposition de nos biens nationaux en faveur des autres. Cela, nous devons l'admettre, mais il n'en existe pas moins un courant d'opinion en faveur de la terre canadienne pour les Canadiens.

Et, chez nous, la terre ne manque pas.

Pour quelque soixante ou quatre-vingts familles, il serait possible de trouver au canton La Corne, en Abitibi, des terres où elles pourraient s'établir avec leurs enfants.

Ce canton est traversé par le chemin qui, d'Amos, se rend dans les champs miniers où se trouvent les mines Siscoe, Sullivan, Stabell, Lamaque, Read-Authier, Sigma, New-Sigma, etc. C'est dire que les familles qui s'établiraient dans cette région, auraient un marché des plus avantageux pour la vente de tous

les produits qu'elles pourraient récolter sur leurs terres une fois en culture.

Et si ces familles étaient amateurs de chasse et de pêche, elles se trouveraient établies dans un pays de délices pour les sportsmen.

Quant à la qualité du sol: on peut le classer parmi les plus productifs de notre province.

Voilà qui serait bien pour une paroisse qui désirerait établir ses enfants ensemble.

Et, avec les avantages qu'offre le gouvernement à ceux qui veulent s'établir dans notre province, il serait facile de faire de cette nouvelle paroisse, l'une des plus belles et des plus progressives du pays.

J.-Ernest LAFORCE  
Le 27 avril 1935.

### Aux Etats-Unis

#### Le traitement des employés et fonctionnaires fédéraux

Le gouvernement des Etats-Unis a annulé les réductions des salaires et traitements des employés et fonctionnaires fédéraux.

Peu après l'entrée en fonctions du gouvernement Roosevelt, les salaires et traitements des employés fédéraux avaient été réduits de 15 pour cent par raison d'économie; la réduction avait été ramenée à 5 pour cent pour être annulée complètement à partir du 1er avril 1935.

La dépense résultant de l'établissement des salaires et traitements à leurs anciens taux est évaluée à 16 millions de dollars.

# Le communisme au Canada

Le R. P. Archambault, S.J., a donné, au cours de notre journée sociale, une conférence sur le communisme qui fut grandement appréciée par son nombreux auditoire. Cette conférence, nous dit le R. P. Archambault, est un résumé de la brochure de l'École Sociale Populaire intitulée: *La menace communiste au Canada*.

A tous les ouvriers et membres des syndicats, qui nous ont demandé de faire paraître le texte de cette conférence dans *La Vie Syndicale*, nous conseillons de se procurer cette très intéressante brochure qui comprend les informations les plus à date et les directives les plus sûres concernant le communisme.

Cette brochure se divise en deux parties. La première traite du parti communiste lui-même au Canada et dans la province de Québec; la seconde indique les moyens de faire la lutte au communisme, soit: action de l'Etat, action des associations catholiques, action individuelle. Un appendice de près de 30 pages offre des documents du plus haut intérêt.

De ce tract rempli de renseignements de tout premier ordre, nous voulons extraire un passage, qui a trait à l'organisation professionnelle. "Les temps sont passés, hélas, où, l'atmosphère chrétienne du foyer et les directions de l'Eglise suffisaient à préserver l'ouvrier canadien-français des influences dangereuses."

"La plupart de nos villes offrent à nos travailleurs, aux jeunes surtout, maintes occasions de s'éloigner du droit chemin. Il faut les encadrer, les soutenir, les fortifier. Rien comme l'as-

sociation. L'union fait la force. Surtout lorsque cette union est à base surnaturelle. Nous devons donc redoubler d'efforts pour enrôler dans des associations confessionnelles nos ouvriers et ouvrières de tout âge.

"C'est chez moi une vieille conviction que l'expérience affermit de jour en jour: LE SYNDICALISME CONSTITUE UNE DES DIGUES LES PLUS PUISSANTES QUE NOTRE PAYS PUISSE DRESSER CONTRE LE COMMUNISME. Les patrons protestants eux-mêmes le reconnaissent. Les chefs révolutionnaires aussi.

"Non seulement on y combat directement les théories bolchevistes, on y enseigne au travailleur la doctrine chrétienne, on fortifie son attachement à l'Eglise et à l'ordre social, mais, en outre, par leurs oeuvres économiques: coopératives, mutuelles, caisses populaires, par les ententes qu'ils concluent avec les patrons, par les mesures législatives qu'ils réussissent à faire voter, ces groupements améliorent le sort de la classe ouvrière, ils rendent son existence moins dure, plus humaine, et contribuent par là à faire disparaître ce ferment d'anarchie qui naît de la misère.

"Nous devons donc encourager les syndicats catholiques, secourir activement leur propagande."

Cette brochure, comme on le voit, ne se contente pas d'exposer le mal que fait présentement le communisme. Au contraire, elle trace tout un programme d'actions positives de nature à améliorer les conditions pénibles des ouvriers qui sont la vraie cause du communisme.

L. G.

## Pourquoi nos organisations perdent leur prestige

La conduite inqualifiable de certains chefs sans principe, l'ingérence des officiers des Etats-Unis, l'emploi de moyens violents et malhonnêtes discréditent les unions et les syndicats auprès des patrons et des ouvriers respectables

Jugement important dans l'affaire de la Victoria Hat — La Cour déclare que Paul Fournier n'a pas la dignité et le jugement nécessaires au chef ouvrier

L'hon. juge Alfred Forest, de la Cour Supérieure, a maintenu avec dépens la demande d'injonction interlocutoire de la Victoria Hat Manufacturing Co. Ltd à l'encontre de Paul Fournier, et de Delles V. Bellefeuille, Laurette Foisy, Marcelle Lavoie, Lucienne Duval, Alma Racicot et Blanche Roy, leur ordonnant, sous toutes peines que de droit, de cesser de faire du piquetage et d'obstruer la circulation sur le trottoir en face de la manufacture de la Victoria Hat, de troubler, de molester, menacer, accoster, assaillir ou d'empêcher ses employés d'entrer, sortir et travailler paisiblement.

Le président du tribunal ne s'est pas gêné pour qualifier la conduite des grévistes dans cette affaire qui remonte au 3 avril dernier et pour fustiger le chef Paul Fournier pour ses agissements.

Quelques-unes des considérations au jugement de la Cour Supérieure donneront une excellente idée de cette affaire.

### Les têtes dirigeantes

"Considérant que, d'après la preuve, Paul Fournier, l'un des intimés, est l'organisateur en chef de l'union ouvrière non incorporée connue sous le nom de Cap and Millineries International Union, local 49, et reçoit ses instructions de Maurice Goldberg, chef ouvrier de New-York,

tandis que ses aides à Montréal sont Maurice Silcoff et Maurice Rosenfeld, qui s'occupent spécialement de la préparation des circulaires aux unionistes, de la cessation du travail dans les manufactures de chapeaux et de diriger les grévistes dans le piquetage, aux portes des usines qui n'appartiennent pas à leur union;

"Considérant que le 3 avril 1935, entre midi et une heure à la suite d'une assemblée tenue à la salle de la rue Prince-Arthur est, un groupe de soixante jeunes filles grévistes travaillant à la confection des chapeaux, se sont rendues en criant, sous la direction de Paul Fournier, l'organisateur de l'union des chapeliers, à l'atelier de la Victoria Hat, ont cerné les employés non unionistes qui revenaient de leur dîner, les ont tirillées, saisies par leurs vêtements, et empêchées de reprendre leur travail, et ce n'est que lors de l'intervention des détectives que les chapeliers de la requérante ont pu obtenir leur liberté;

### Elles se préparent

"Considérant que les jeunes filles en grève ont déposé leurs sacs entre les mains du trésorier de la salle de l'Union afin d'avoir leurs coudées franches, et la preuve démontre que Paul Fournier leur aurait dit: "Ne craignez pas la police, je paierai pour vous si c'est nécessaire. Nous avons une permission spéciale du directeur, Fernand Dufresne, de solliciter sur la rue les membres qui n'appartiennent pas à notre société;

"Considérant que la preuve établit positivement que l'intimé Paul Fournier a déclaré que, si la requérante se permettait d'en-

gager un autre bloqueur, pour remplacer les jeunes filles qui se sont mises en grève "qu'il le ferait arranger"; et que si ce dernier cherchait la protection de la police, il lui ferait "mettre un oeil au beurre noir";

### Une coïncidence étrange

"Considérant que, par une étrange coïncidence, Raymond Mercier, le contremaître des bloqueurs de la requérante, deux jours après que Paul Fournier l'eut sollicité de joindre son union, a été brutalement assailli par deux lâches individus, qui l'ont frappé à la mâchoire et laissé à demi inconscient sur le trottoir, tandis qu'une autre personne a été battue à la porte du domicile de la dessinatrice de la requérante à la suite de son refus d'accepter les sollicitations pressantes faites par cet organisateur de grèves;

"Considérant que l'intimé Paul Pournier, non satisfait d'avoir cherché à faire brutaliser, par les jeunes filles qui étaient en grève, les employés qui voulaient faire leur devoir et gagner honorablement leur vie en travaillant à la manufacture a aussi trompé le tribunal, sous serment, en faisant deux déclarations contradictoires;

### Un chef indigne

"Considérant que la Cour ne peut ajouter foi au témoignage de Paul Fournier, qui d'ailleurs ne possède pas le jugement, la pondération et le discernement nécessaires, et encore moins la dignité de vie pour le constituer chef d'une organisation ouvrière par les temps troublés que nous vivons, au point de vue des relations de patrons et employés;

"Considérant que les procédés employés par les intimés, qui ont entravé par la violence la liberté des chapeliers qui préféreraient rester en dehors de l'union, au lieu de se joindre à l'armée déjà trop grande des sans-travail, sont condamnables, contrairement à la loi et à l'ordre public;

### Les droits de l'homme

"Considérant que tout citoyen britannique, soumis aux lois de cette province, a parfaitement le droit d'user de son libre arbitre et de cesser, lorsqu'il le juge à propos et qu'il y va de son intérêt, d'appartenir aux sociétés ouvrières dont il a pu faire partie jusque là, et de ne plus obéir aux ordres de certains chefs qui ne considèrent que leur avancement personnel;

### La police est blâmée

"Considérant que la requérante, qui n'était pas membre de l'union des chapeliers, avait le droit de donner de l'ouvrage aux bloqueurs qui préféreraient le travail libre, et la permission que Paul Fournier, directeur des grévistes, aurait obtenue du chef de la police municipale, de faire le piquetage et la sollicitation au moyen d'arguments aussi frappants dans la rue, auprès des employés de la requérante, est une coutume répréhensible, absolument illégale et que la force constabulaire ne devrait pas protéger de son autorité;

"Considérant que les intimés ont agi illégalement en empêchant les employés de la requérante de circuler librement sur la rue, de vaquer à leurs occupations, et que les moyens de persuasion adoptés par les intimés, le 3 avril 1935, en usant de force, sont défendus par les lois de cette province;

### Ce qui est permis

"Considérant que nos lois permettent aux membres de certaines associations de faire de la propagande et de diffuser certaines idées dans le but d'amé-

# Comme au Canada

## Les chartes corporatives du travail

Le législateur a pris son temps, près d'un siècle (1791-1884) pour restituer aux travailleurs le droit d'association, droit naturel intangible et sacré.

Nous en demeurons d'ailleurs, cinquante ans après, au syndicalisme pur, à la phase précorporative, puis le contrat collectif de travail ne s'impose qu'aux membres des syndicats qui l'ont signé.

Pour échapper à cette "Charte Syndicale", il suffit de ne pas adhérer au syndicat ou de lui tirer sa révérence.

Un exemple entre cent; le cas n'est pas imaginaire hélas!... et si je m'abstiens de précisions concrètes, c'est par souci de prudence.

Disons donc "prudemment" que les faits évoqués — ils sont récents — se déroulent dans la région R. et la Profession P, et qu'ils concernent l'entreprise E.

Dans ladite localité, patrons et ouvriers sont respectivement syndiqués; ils ont constitué — premier miracle — une Commission Mixte, laquelle a réglé les conditions de travail — second miracle, par voie de convention collective.

Survient alors un gros bonnet, un très gros bonnet patronal, de l'entreprise E. subventionnée et contrôlée par l'Etat.

Privilège oblige, me direz-vous; l'entreprise E. va donner le bon exemple et rétribuer sa main-d'oeuvre au tarif syndical.

Pas du tout. L'entreprise E. ignore le syndicat et le contrat collectif et, selon l'usage courant elle décrète d'autorité, unilatéralement, les conditions de ce qu'il est convenu d'intituler le "contrat de travail".

Le Syndicat ouvrier en appelle alors au ministre, "M"... et voici — prudemment voilées — quelques lignes de sa requête:

"L'entreprise E est seule à méconnaître à R le contrat qui régit les travaux de notre profession P; elle s'est totalement refu-

sée à tenir compte des salaires établis d'un commun accord entre le syndicat patronal et ouvrier et de la convention collective qui fixait notamment le nombre d'hommes à engager pour une tâche déterminée. Auparavant, nos camarades qui effectuaient le travail repris par l'entreprise E gagnaient en moyenne X francs par jour. A présent, ce travail s'accomplit en délaissant les ouvriers professionnels qui vivaient exclusivement de ce métier, et l'entreprise E embauche des travailleurs de toutes corporations pour un salaire de Y par jour (Y valant à peu près 60% de X)".

Ce langage un peu gauche est d'autant plus émouvant, comme il fleurit, en dépit de son origine socialiste, le pur parfum de l'ancienne France Corporative!

Ces prolétaires "conscients et organisés" réclament à bon escient la propriété de leur métier, la priorité d'emploi des ouvriers qualifiés, ces "professionnels" que l'entreprise E a "délaissés" pour embaucher des "travailleurs de toutes corporations".

Liberté du Travail!... "Conquête" de la Révolution Française, que de libertés corporatives on immole en ton nom!...

Se décidera-t-on, enfin, à mettre hors de la loi les libertés liberticides?

En droit français, le salaire, telle une vulgaire marchandise, se vend au prix fixé par l'offre et la demande.

Pour en finir avec ce régime inhumain, il n'est pourtant que de suivre l'exemple du Canada: rendre le contrat collectif obligatoire, après homologation par les Pouvoirs Publics.

La "convention syndicale" acquiert ainsi la force légale d'une Charte Corporative officielle, et les entreprises "E", bon gré mal gré, sont obligées d'en respecter les clauses.

— Le régime fasciste, alors!...  
— Comme au Canada?

Paul CHANSON.  
(Sept.)

liorer le sort de certaines personnes, soit par la parole ou par des écrits, mais, jamais en recourant à la crainte, à l'intimidation, à la violence ou aux menaces;

"Considérant que les intimés, au cours du procès, ont manqué de franchise et montré de la mauvaise foi, dans le but de cacher leur conduite peu courageuse;

Ce jugement, qui définit l'esprit de la loi canadienne sur ces questions ouvrières, met fin aux activités des grévistes contre la Victoria Hat qui pourra maintenant continuer ses travaux sans crainte des ordres que M. Fournier pourrait recevoir de New-York.

L'amitié naît de la beauté d'une âme, entrevue à travers la charité rayonnante du Christ.

Père Lacordaire, O.P.

Le monde nous demande des qualités, le ciel des vertus.

Aug. Conpey.

Dites le bien avec plaisir, cachez le mal avec soin et n'y pensez qu'avec douleur.

Fénelon.

### L'épreuve

L'épreuve est cachée dans la vie, non comme le serpent dans l'herbe, mais comme le diamant dans la terre, comme la perle au fond des ondes, comme un trésor au milieu d'un champ.

Chanoine de Bellelune.

Voulez-vous ne plus travailler et retirer une rente mensuelle **QUAND VOUS AUREZ 60 ANS?**

Demandez-en le moyen à

**La Confederation Life Association**

M. ROMEO BEAUDET, Gérant

Succursale rue Ste-Catherine.

Edifice Confédération, Montréal.

1926, RUE PLESSIS, MONTRÉAL, QUÉBEC

AMHERST 8500

DIRECTEURS: DR. J. P. MARIN, G. N. MONTY, L. L. PHILIPPE GAGNON, HENRI P. MONTY, J. F. E. MARIN

**MONTY, GAGNON & MONTY**

**POMPES FUNEBRES**

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

La Compagnie Générale de Pompes Funéraires, Limitée

G. N. MONTY.

# Une grande leçon de l'Eglise

Nos ouvriers devront retenir longtemps la belle leçon que donne présentement l'Eglise catholique de notre diocèse. Nous venons de lire que Gaston Pilon, récemment sorti de prison, vient de donner une conférence contre le communisme, à côté du R. P. Lelièvre, O.M.I., et du R. P. Archange, O.F.M., deux prêtres distingués de l'Eglise catholique.

J'ai vu de mes yeux, et j'ai entendu de mes oreilles, Gaston Pilon, il y a à peine plus d'un an, maudire l'Eglise catholique et vomir contre elle l'insulte et le blasphème. Jamais dans le passé, je n'avais vu "gueule plus sale", et peut-être jamais dans l'avenir, je n'aurai d'occasion de voir un être plus repoussant que Pilon, le communiste. Mais, tout à coup, Pilon se convertit. Aussitôt, de la part de l'Eglise catholique, tout ce passé est oublié, tout ce passé est pardonné. Voilà, un chrétien qui revient à la foi de son baptême et il se trouve, par le fait même, sur un pied d'égalité avec tous les autres enfants de l'Eglise.

Nous avons, dans les syndicats catholiques, des chefs qui se sont dépensés des années et des années encore, sans compter, sans relâche, consacrant leurs jours et leurs nuits à la défense des travailleurs et à la défense de la pensée sociale chrétienne. Pendant tout ce temps, non seulement leur pensée, mais encore leur cœur ont été attachés aux directives de l'Eglise qu'ils ont suivies avec fidélité et aimées avec passion. Mais qu'un moment donné, ces chefs catholiques fassent la plus petite erreur, que l'on s'imagine qu'ils aient manqué de jugement, ou que l'on diffère d'opinion avec eux, et aussitôt vous verrez un bon nombre de travailleurs prêts à les renier et à les détruire pour toujours.

Pourtant, ils n'ont jamais blasphémé, pourtant ils n'ont jamais été des impies, pourtant leur âme est restée foncièrement chrétienne et dévouée aux travailleurs.

Membres des syndicats ou des organisations professionnelles, suivez l'exemple que vous donne l'Eglise. Si vos chefs diffèrent d'opinion avec vous, essayez de comprendre leur point de vue; s'ils se dépensent pour vous, donnez-leur votre appui et votre sympathie; s'ils se trompent, aidez-leur à revenir dans le droit chemin. Ne soyez jamais des tyrans pour ceux qui semblent n'avoir qu'un but dans leur vie: faire aimer la doctrine sociale chrétienne, vous faire du bien et améliorer votre sort.

## Nos pauvres cordonniers

S'il en est qui ont ressenti de la joie lorsque les nouveaux amendements à la loi de l'extension des conventions collectives ont été adoptés, c'est bien nos cordonniers. Il semble que chez eux, plus encore qu'ailleurs, ces réformes s'imposaient.

Depuis la mise en force de leur contrat collectif, il y a un an, nos cordonniers ont passé par toutes les difficultés imaginables. Il y a tout d'abord dans leur contrat cette fameuse clause permettant à l'employeur de ne payer le salaire déterminé dans la convention qu'à 80% des ouvriers employés sur une même opération. Si on voulait réclamer une différence de salaire pour un employé, le patron répondait: "Mais, celui-là, il est dans le 20% supplémentaire."

En plus de cet inconvénient, le Comité conjoint chargé de voir à l'application de la loi n'avait pas les fonds nécessaires. Et comme personne n'aime à travailler sans salaire, eh bien, rien ne se faisait.

Une troisième difficulté venait de la part de l'Union Internationale et d'une certaine autre union louche qui, soit par principe, soit faute d'intelligence, s'entêtaient à affirmer que le contrat lui-même n'était pas bon, qu'on devait rappeler la loi de l'extension des conventions collectives, au lieu d'affirmer simplement la vérité et de dire que la loi et le contrat présentaient de grands avantages, mais que l'application seulement du contrat n'était pas imposée avec assez de rigueur.

Les nouveaux amendements apportent deux remèdes à cette situation. Le premier aura pour effet de permettre au comité conjoint de se trouver les fonds nécessaires pour assurer la stricte observance du contrat, même si la clause du 80% demeure en force. Le deuxième rendra la carte de compétence obligatoire, non seulement pour réclamer, mais encore pour exercer le métier. Grâce à ces nouveaux amendements, le Comité conjoint de l'industrie de la chaussure sera en mesure d'assurer le respect du contrat et, par le fait même, faire taire tous ceux qui sont payés, soit par l'Internationale rouge, soit par l'Internationale américaine, pour jeter le désaccord chez nous au profit des étrangers.

NOTE: On porte à notre connaissance que la Boot & Shoes Workers Union semble revenir à de meilleurs sentiments. Nous le souhaitons de tout cœur, dans l'intérêt de tous les ouvriers du métier.

## Bill No 21

# Loi prescrivant la journée de huit heures

Loi prescrivant la limitation à huit heures par jour et à quarante-huit heures par semaine des heures de travail dans les établissements industriels conformément à la Convention sur l'application du principe de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures, adopté par la conférence générale de l'Organisation internationale du Travail de la Société des Nations, selon la Partie relative au Travail du Traité de Versailles signé le 28 juin 1919.

CONSIDERANT que le Dominion du Canada, comme partie de l'Empire britannique, est signataire du Traité de paix conclu entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne, signé à Versailles, le 28 jour de juin 1919; et considérant que ledit Traité de paix a été confirmé par la Loi des traités de paix, 1919; et considérant que, par l'article 23 dudit traité, chacun des pays signataire est convenu qu'il tâcherait d'obtenir et de maintenir des conditions de travail équitables et humaines pour les hommes, les femmes et les enfants, tant dans son propre territoire que dans tous les pays auxquels s'étendent ses relations commerciales et industrielles, et que, par l'Article 427 dudit Traité, les signataires ont déclaré que le bien-être physique, moral et intellectuel des salariés est d'une suprême importance; et considérant qu'un projet de convention sur les heures de travail dans les établissements industriels a été approuvé lors d'une conférence générale de l'Organisation internationale du Travail de la Société des Nations, conformément aux articles afférents dudit Traité, ladite Convention ayant été ratifiée par le Canada; et considérant qu'il est nécessaire pour permettre au Canada de remplir les obligations assumées en vertu des stipulations dudit Traité et de ladite Convention, et de pourvoir à la limitation des heures de travail dans les établissements industriels, en conformité des dispositions générales de ladite Convention et d'aider au maintien, à des conditions équitables, du commerce interprovincial; et international: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: Loi sur la limitation des heures de travail.

2. En la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression "établissements industriels" comprend:

a) Les mines, carrières et industries extractives de toute nature;

b) Les industries dans lesquelles des produits sont manufacturés, modifiés, nettoyés, réparés, décorés, achevés, préparés pour la vente, ou dans lesquelles les matières subissent une transformation, y compris la construction des navires, les industries de démolition de matériel, ainsi que la production, la transformation et la transmission de la force motrice en général et de l'électricité;

c) La construction, la reconstruction, l'entretien, la réparation, la modification ou la démolition de tous bâtiments et édifices, chemins de fer, tramways, ports, docks, jetées, canaux, installations pour la navigation intérieure, routes, tunnels, pont, viaducs, égouts collecteurs, égouts ordinaires, puits, installations télégraphiques ou téléphoniques, installations électriques, usines à gaz, distribution d'eau, ou autres travaux de construction, ainsi que les travaux de préparation et de fondation précédant les travaux ci-dessus;

d) Le transport de personnes ou de marchandises par route ou voie ferrée, y compris la manutention des marchandises dans les docks, quais, wharfs et entrepôts, à l'exception du transport à la main.

3. Il est interdit d'employer

une personne ou d'exiger ou de permettre qu'une personne travaille dans un établissement industriel, public ou privé, ou dans l'une de ses dépendances durant plus de huit heures par jour ou plus de quarante-huit heures par semaine, sauf les exceptions prévues ci-après.

4. Les dispositions de l'article trois de la présente loi ne sont pas applicables aux personnes occupant un poste de surveillance ou de direction ou un poste de confiance.

5. Lorsque, en vertu d'une loi ou par suite de l'usage ou de conventions entre les organisations patronales et ouvrières ou, à défaut de telles organisations, entre les représentants des patrons et des ouvriers, la durée du travail d'un ou plusieurs jours de la semaine est inférieure à huit heures, un acte du gouverneur en son conseil ou une convention entre les organisations ou représentants susmentionnés des intéressés peut autoriser le département de la limite de huit heures les autres jours de la semaine; cependant, le dépasement ne pourra jamais excéder une heure par jour.

6. Lorsque les travaux s'exécutent par équipes, la durée du travail pourra être prolongée au delà de huit heures par jour et de quarante-huit heures par semaine, à la condition que la moyenne des heures de travail calculée sur une période de trois semaines ou moins ne dépasse pas huit par jour et quarante-huit par semaine.

7. La limite des heures de travail prévue à la présente loi pourra être dépassée en cas d'accident survenu ou imminent, ou en cas de travaux d'urgence à effectuer aux machines ou à l'outillage, ou en cas de force majeure, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour éviter qu'une grève sérieuse ne soit apportée à la marche normale de l'établissement.

8. La limite des heures de travail prévue à la présente loi pourra être dépassée dans les travaux dont le fonctionnement continu doit, en raison même de la nature du travail, être assuré par des équipes successives, à la condition que les heures de travail n'excèdent pas en moyenne cinquante-six par semaine.

9. Le gouverneur en son conseil peut, dans les cas exceptionnels où il est reconnu que la durée journalière des heures de travail est inapplicable et que des conventions entre organisations ouvrières et patronales ont été conclues pour accroître la durée journalière, rendre ces conventions exécutoires et permettre dans de tels cas le dépassement de ladite durée journalière des heures; toutefois, la durée moyenne du travail, calculée sur le nombre de semaines déterminé par la convention, ne pourra en aucun cas excéder quarante-huit heures par semaine.

10. (1) Le gouverneur en son conseil peut aussi établir des règlements à l'effet de permettre

a) Les dérogations permanentes aux limites d'heures de travail fixées par la présente loi pour les travaux préparatoires ou complémentaires qui doivent être nécessairement exécutés en

dehors de la limite assignée au travail général de l'établissement ou pour certaines catégories de personnes dont le travail est spécialement intermittent;

b) Les dérogations temporaires aux heures de travail fixées par la présente loi pour permettre aux entreprises de faire face à des surcroits de travail extraordinaire.

(2) Les règlements prévus au présent article ne doivent être établis qu'après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées, là où il en existe; ils détermineront le nombre maximum d'heures supplémentaires qui peuvent être autorisées dans chaque cas, et le taux du salaire pour ces heures supplémentaires sera majoré d'au moins vingt-cinq pour cent par rapport au salaire normal.

11. Chaque patron devra

a) Faire connaître au moyen d'affiches apposées d'une manière apparente dans son établissement, ou en tout autre lieu convenable, ou selon tout autre mode approuvé par le gouverneur en son conseil, les heures auxquelles commence et finit le travail, ou, si le travail s'effectue par équipes, les heures auxquelles commence et finit le tour de chaque équipe, et il ne sera effectué aucun changement dans ces heures sauf sur l'avis et de la manière qui peuvent être approuvés par le gouverneur en son conseil ou sous son autorité;

b) Faire connaître de la même façon les repos accordés pendant la durée du travail et considérés comme ne faisant pas partie des heures de travail;

c) Inscrire sur un registre, selon la forme prescrite par le gouverneur en son conseil ou sous son autorité, toutes les heures supplémentaires effectuées en vertu des articles sept et dix de la présente loi.

12. Les règlements du gouverneur en son conseil, établis sous l'empire de la présente loi, doivent être publiés dans la *Gazette du Canada*. Ils doivent pourvoir à la communication au Bureau international du Travail, à Genève,

a) D'une liste des travaux classés comme ayant un fonctionnement nécessairement continu dans le sens de l'article huit de la présente loi;

b) Des renseignements complets sur la pratique des accords prévus à l'article neuf de la présente loi;

c) Des renseignements complets sur les dispositions réglementaires prises en vertu de la présente loi et leur application.

13. Tout patron qui enfreint ou néglige ou omet d'observer l'une quelconque des dispositions de la présente loi ou d'un règlement établi sous son empire, est passible, pour chaque infraction et après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus cent dollars et d'au moins vingt dollars en sus de toute autre peine prévue par la loi pour la même infraction.



Semi-Ready  
Tailoring

307 rue Ste-Catherine E.

Encouragez  
nos annonceurs



# Les imprimeurs ont-ils tort ?

Certains maîtres-imprimeurs reprochent avec amertume aux ouvriers imprimeurs, membres des syndicats ou des Unions Internationales, de travailler à l'obtention de la semaine de quarante-quatre heures. A les entendre, cette mesure aurait pour effet immédiat de ruiner l'industrie à tout jamais.

Pourtant les ouvriers imprimeurs de Montréal ne sont pas les seuls à croire en la nécessité d'une semblable réglementation. Le Bureau International du Travail ne se contente pas de la semaine de quarante-quatre heures. A la dix-neuvième session de la Conférence Internationale de Travail, le Bureau appuiera le principe de la semaine de quarante heures, comme limite internationale générale de la limite du travail devant être progressivement appliquée à l'ensemble de l'activité économique... cette application de la semaine de quarante heures ne devrait pas avoir pour conséquence une réduction du niveau de vie des travailleurs...

A notre point de vue, il découle clairement de ces résolutions: 1o que la semaine de quarante heures est désirable actuellement pour toutes les industries, et que par conséquent les ouvriers de l'industrie de l'imprimerie ne sont nullement illogiques en réclamant une réduction de leur semaine de travail dans le but de donner de l'emploi aux chômeurs qui usent les pavés;

2o Que cette application de la semaine de quarante heures ne doit pas entraîner "une réduction du niveau de vie". Lorsque

certains patrons disent qu'ils payent leurs ouvriers de bons salaires, \$30.00 ou \$36.00 par semaine, ils oublient souvent de mentionner que ce taux équivaut à une semaine de 48 heures; et que si l'employé ne travaille que 30 heures, il retournera chez lui à la fin de la semaine avec \$18.00 ou \$20.00 dans sa poche. Ce qui compte pour un ouvrier, c'est l'argent qu'il a gagné et non pas le salaire qu'il aurait eu s'il avait travaillé plein temps. A la diminution des heures de travail doit correspondre une hausse de salaire proportionnelle. Les patrons imprimeurs sauront gré aux ouvriers d'avoir été moins exigeants que le Bureau Int. du Travail, et de s'être contentés de réclamer pour une semaine de 48 heures le même taux horaire que pour la semaine de 48 heures, avec salaire et demi après 44 heures.

3o L'application de la semaine de 44 heures dans l'opinion du Bureau International, devrait s'appliquer graduellement à toutes les industries. Sans distinction, par conséquent, de la qualité de l'industrie. Les maîtres-imprimeurs admettent volontiers que l'imprimerie touche plutôt à l'art qu'à l'industrie proprement dite, purement mécanique; pourquoi permettent-ils que le chômage, les employés mal payés, les longues heures de travail la mettent sur un pied d'égalité et même d'infériorité avec toutes les autres industries les plus avilies et les plus dégradées?

# Les syndicats et le conseil économique

## COLLABORATION

Nous aurons donc un conseil économique national.

Les recommandations radicales du rapport de la commission des onze démontrent toute l'urgente nécessité d'un conseil économique. La vie économique du pays n'a toujours été qu'un heureux laisser-aller; le pouvoir politique, n'intervenant contre les pires abus des puissants qu'après être resté longtemps sourd aux clameurs publiques, n'avait pas d'yeux pour voir d'autres abus moins manifestes mais aussi réels. Le conseil économique sera les yeux du gouvernement.

Ce qu'a fait tardivement la commission d'enquête sur l'écart des prix et l'achat en masse, le conseil économique le fera à temps et le fera tout le temps. Il sera toujours en éveil pour dépister le mal dès qu'il tentera de s'introduire dans le rouage économique du pays. Il s'impose tout d'abord pour donner suite aux recommandations des commissaires-enquêteurs. Composé de techniciens à lui, le conseil économique aura la tâche de faire tous les travaux de recherches propres à lui permettre ensuite de refondre et de renouveler, sous forme de projets, toute notre législation économique et sociale actuelle.

Aussi, pour atteindre cette fin, aura-t-il à surveiller "l'activité économique ou sociale des divers ministères fédéraux" pour en assurer la coordination. Le ministère du travail particulièrement, gagnera à être mis en contact plus étroit avec les autres ministères, puisque le rapport de la commission des onze recommande de flanquer le ministère du travail d'une "commission de recherches et de normes sociales", dont la fonction sera de chercher à élever sur le plan national certaines législations sociales et économiques particulières à chaque province.

La même commission demandant au gouvernement de favoriser le développement de l'organisation professionnelle et chez les travailleurs et chez les employeurs, il pourra faciliter les contrats collectifs de travail avec l'extension légale.

C'est bien du conseil économique qu'émaneront les directives nécessaires pour réaliser ces fins et d'autres. D'où l'on voit, pour le travail organisé, la nécessité d'y être représenté. Le syndicalisme ouvrier est l'interprète naturel des sentiments et besoins des travailleurs. En outre, il est dans l'ensemble un élément d'ordre social de plus en plus apprécié. Mais ce rôle, il le remplit très incomplètement, parce que trop peu d'ouvriers sont organisés et parce qu'un trop grand nombre d'autres sont organisés sur une fausse base, sur un plan qui n'est pas national. Est-ce le syndicalisme qui encadre métiers et industries sur le plan national qui pourra le mieux aider le conseil économique? Nous le croyons.

La fin propre du conseil économique ne sera-t-elle pas d'élaborer un ordre industriel nouveau apte à stabiliser, dans la mesure du possible, la production économique du pays? Sa fin ultime ne sera-t-elle pas d'instaurer un ordre social où le capital et le travail seront assurés d'avoir des relations équitables parce que "surveillées, stimulées, dirigées et contenues" par l'Etat. Ne sont-ce pas les syndicats nationaux dont les exécutifs généraux sont établis au pays, attentifs à faire converger leurs efforts pour le bien national, qui pourront le mieux collaborer avec le conseil économique? Les syndicats nationaux seront le plus aptes à l'aviser comme le plus souples à s'adapter aux disciplines nécessaires.

Et les syndicats nationaux qui sont par surcroît catholiques, seront les meilleurs guides du Conseil économique pour orienter ses efforts vers la réalisation d'un régime corporatif industriel. Pourquoi? parce que l'idéal de ce régime est essentiellement chrétien.

Aussi, sans le savoir, c'est bien de ce régime que les foules affamées ont tant besoin!

Pour préconiser cet idéal et continuer à bien servir le pays, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada compte sur l'accès de l'un de ses porte-parole au conseil économique national.

Alfred CHARPENTIER

### Le comité paritaire

Le comité paritaire de l'industrie de la chaussure percevra 1-3 de 1 pour cent du salaire de l'ouvrier et du patron pour le maintien du comité paritaire qui est chargé de voir à l'application de la loi du contrat collectif dans l'industrie de la chaussure. Cette décision a été prise hier après-midi au cours de la réunion du bureau paritaire qui avait lieu à l'édifice University Tower, chambre 328, sous la présidence de M. Wilfrid Gagnon. Le comité paritaire percevra de cette façon une somme

d'environ \$20,000 qui lui permettra de pourvoir à tous les frais qu'entraînent la mise en application d'une telle loi que celle du contrat collectif et la surveillance dans tous les ateliers.

Le premier projet à l'étude était 1-4 de 1 pour cent de la base de salaire, mais on estimait que la somme perçue ne serait pas suffisante et on a décidé de porter à 1-3 la contribution du patron et de l'ouvrier.

La question de l'apprentissage et celle du permis obligatoire ont été longuement discutées par les membres du comité pa-

### Une initiative patronale concernant le chômage des jeunes gens

Une initiative patronale, due à des groupements métallurgiques, est à signaler du point de vue de la lutte contre le chômage des jeunes gens en France.

D'après le rapport soumis à l'assemblée générale de l'Union des industries métallurgiques et minières de France, le 21 février 1935, à Paris, cette organisation a élaboré un projet pour organiser des centres d'éducation professionnelle pour chômeurs. De l'avis de l'Union, comme il y a dans les industries métallurgiques, à côté d'un fort chômage, une pénurie d'ouvriers qualifiés, "si, parmi les chômeurs, quelques-uns étaient capables, en complétant leur éducation professionnelle, d'apprendre un des métiers dans lesquels il y a des offres d'emploi, ils pourraient trouver un travail que leur capacité actuelle ne leur permet pas d'effectuer. Il serait possible de libérer ces postes occupés par des ouvriers étrangers. Enfin, on commencerait à préparer cette réserve de main-d'oeuvre qualifiée qui, même dans les circonstances actuelles, manque à nos plus grandes activités."

#### Sommes requises

A cette fin, l'Union des industries métallurgiques et minières a entretenu de ses projets le ministre du travail et la direction de l'enseignement technique, avec lesquels il a été convenu que "les sommes que les industriels affecteraient à cet emploi sur leurs disponibilités de la taxe d'apprentissage seraient admises en exonération en totalité et par priorité."

#### Un comité formé

D'ores et déjà, un "Comité pour la formation professionnelle des jeunes chômeurs" a été constitué sous les auspices de l'Union des industries métallurgiques et minières et avec l'appui du Syndicat des industries mécaniques de France et du Groupe des industries métallurgiques et mécaniques de la région parisienne. Il a pour but de lutter contre le chômage et d'assurer le recrutement de la main-d'oeuvre qualifiée dans les industries des métaux en ouvrant des ateliers-écoles où des jeunes chômeurs de la région parisienne apprendront les métiers des industries des métaux dont la main-d'oeuvre est déficitaire.

#### Des centres

Des centres groupant une trentaine de chômeurs, de préférence des jeunes gens dont l'apprentissage a été interrompu, seront constitués, où les intéressés recevront un complément d'éducation professionnelle sous la direction d'un moniteur et la surveillance d'un ingénieur spécialisé dans les questions de cet ordre. Une liaison étroite sera maintenue avec l'office de placement et l'administration de l'enseignement technique pour le choix des chômeurs admis dans ces centres et pour leur orientation professionnelle. Suivant les résultats que donnera cette première tentative pour lutter contre le chômage au moyen de l'instruction professionnelle des jeunes ouvriers, d'autres seraient créés plus tard en province.

#### Placement

Par ailleurs, tenant compte des difficultés que rencontrent les jeunes ingénieurs à trouver un emploi, l'Union des industries métallurgiques et minières a fait un appel aux grands établissements en leur demandant d'engager le plus grand nombre possible d'ingénieurs, en utilisant même au besoin, au début, les jeunes ingénieurs dans des postes d'ouvriers qualifiés ou de contre-maîtres que ceux-ci sont toujours disposés à accepter avec les sentiments les plus fermes de la réalité devant laquelle ils se trouvent". Le rapport ajoute qu'un certain nombre de jeunes ingénieurs ont pu ainsi trouver un emploi.

MM. les abbés Jules Lefrançois, aumônier des Syndicats catholiques de Québec, et Jean Bertrand, aumônier des Syndicats de Montréal, étaient tous deux présents à la réunion d'hier matin.

## Pour vos YEUX et votre BOURSE

Consultez les spécialistes officiels des Syndicats Catholiques Nationaux

Votre VUE, — le plus précieux des organes de l'organisme humain, exige une attention et un soin tout particuliers.

Consultez-nous, où la science et l'expérience répondent précisément aux besoins de l'oeil.

"N'ALLEZ PAS" au hasard, voyez ceux qui peuvent vous guider sûrement.

### "PRIX"

spécialement réduits défiant toute compétition, sur nos VERRES et MONTURES et les ordonnances de médecins-oculistes.

5 spécialistes pour l'examen de la vue et un laboratoire des plus scientifiques à votre

SERVICE.

**TAIT-FAVREAU** LIMITEE

LORENZO FAVREAU, Optométriste Président.

Institution exclusivement Canadienne  
265, RUE SAINTE-CATHERINE EST — TEL. LA. 6703  
3871 rue Sainte-Catherine Est, coin Bourbonnière — Tél. FR. 5900  
Succursale: 6890, RUE STE-CATHERINE — Tél. CALUMET 9344  
Succursale: SAINT-LAMBERT: 270 Avenue VICTORIA — Tél. 791  
LA PLUS GRANDE INSTITUTION DU GENRE AU CANADA

Service jour et nuit

CHerrier 8676

## GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

## Sens délicat de justice...

(Suite à la page 4)

tant, n'en doutons pas, nous engager courageusement." Voilà qui est clair! voilà qui frappe juste! Méditons ces mots longuement! Revenons-y souvent pour que leur signification, leur action nous deviennent une seconde nature en nous!

### Aux membres

Que veulent dire ces mots de l'Encyclique pour nous, les membres des Syndicats? Franchise, sincérité et collaboration complète avec leurs officiers, avec leurs aumôniers, patience, fidélité et confiance tendent à développer ces personnalités fortes et stables qui sont un champ fertile pour la culture et la croissance des vertus absolument nécessaires de justice et de charité chrétiennes.

Le syndiqué qui possède ce sens délicat de la justice et de la charité trouve toujours une parole encourageante et un sourire pour son confrère, sait faire une concurrence loyale et honnête, et alors que la lutte à l'adversaire s'engage, se fait vaillant avec fermeté et persévérance tempérées de charité et de gentillesse. C'est là le syndiqué, le soldat idéal dans l'armée du Christ!

### Aux officiers

Que veulent dire les mots de l'Encyclique pour les officiers des Syndicats?

Les officiers sont les colonels dans l'armée du Christ. A ce moment, je ne puis que rappeler la phrase foudroyante de Napoléon: "Il n'y a pas de mauvais régiments, il n'y a que de mauvais colonels!"

Gare à nous, colonels! Jamais, pour nous, les paroles de N. S. Père n'auront autant rendu tout leur sens! Que d'heures d'études et de réflexion ne pourraient pas être consacrés à sonder leur sens profond!

Une compréhension intelligente du sens de la justice et de la charité doit être acquise afin de développer cette délicatesse qui caractérise un être supérieur dans ses relations avec ses frères, avec ses subordonnés comme avec ses supérieurs. Quelle meilleure formation, quel meilleur moyen d'acquiescer cette délicatesse, cette souplesse de cœur et d'intelligence que de pratiquer religieusement dans sa vie quotidienne, dans toutes ses relations avec tous les hommes, ce sens de justice et de charité?

Les mots de l'Encyclique signifient aussi que les officiers n'ont pas le droit d'accepter un poste quelconque, à moins d'être parfaitement convaincus et absolument imbus de ce sens délicat de justice et de charité. Les syndiqués ont droit d'exiger ces qualités chez leurs dirigeants. Aussi est-il justice sociale que de reconnaître les droits des membres de nos syndicats respectifs, et même plus, de ne jamais porter atteinte aux droits de ceux que les circonstances posent en adversaires. Aussi est-il charité chrétienne que de respecter l'état d'âme, de ne pas faire de peine à un confrère, à un membre quelconque qui aurait pu être dans le tort. La charité chrétienne est l'essence même de toutes saines relations entre patrons et ouvriers. Si une question devient aiguë, si la lutte devient acharnée, toujours faut-il se rappeler que la justice est complétée par la charité et que ces deux qualités doivent être les armes indispensables de tout soldat du Christ et de la sainte Eglise!

Il faut en outre se rendre compte que ces mêmes vertus doivent être pratiquées dans nos relations quotidiennes avec nos confrères d'oeuvres. Si quelqu'un s'attend à obtenir justice et à être traité charitablement, il est élémentaire de dire qu'il

doit rendre aux autres ce qu'il s'attend recevoir d'eux. Il faut qu'il apprenne, s'il ne le sait pas déjà, qu'une oeuvre durable est celle posée sur la pierre angulaire de la pondération et édifiée par toute une série d'actes justes et charitables. La vie de l'apôtre laïc, posée sous cet aspect, devient une vie basée sur l'amour plutôt que sur la haine: amour non seulement de son oeuvre, de ses confrères, mais même de ses adversaires, de ses ennemis. Cet amour le fera réfléchir davantage, le fera rechercher de nouveaux angles pour considérer une question quelconque, un problème à résoudre, l'amour de la justice et de la charité lui donnera un sens de délicatesse tout spécial qui ne pourra que faire épanouir sa personnalité et, par là, bénéficier son oeuvre.

Enfin, il ne faudrait pas se contenter aussi d'obtenir justice pour une cause sans avoir tenu compte des principes fondamentaux de la charité chrétienne qui veulent que tout homme aime son prochain comme lui-même. La charité chrétienne doit être nécessairement ajoutée à la justice chrétienne pour assurer la permanence de toute reconstruction d'ordre social. En définitive, la reconstruction sociale, l'oeuvre de redressement moral et matériel, les revendications en faveur des classes opprimées, entreprises par les Syndicats, seront et demeureront oeuvres stériles, si les syndiqués eux-mêmes, et surtout les chefs des syndiqués, ne développent pas chez eux, d'une façon profonde, ce sens délicat de la justice et de la charité.

### L'amour et la charité

Et, avec le Père Coulet, je puis terminer en disant:

"Oui, Messieurs, l'amour et la charité.

"Ce qui condamne irrémédiablement la vieille économie libérale et les constructions sociales qu'elle édifie, c'est qu'elle est une doctrine sans entrailles, une doctrine d'égoïsme glacial et mortel.

"Ce qui condamne la doctrine nouvelle du socialisme, plus encore que les injustices par lesquelles elle prétend établir son empire, plus encore que l'impossibilité pratique où elle serait de subir l'épreuve d'une expérience complète et prolongée, c'est qu'elle est une doctrine de haine.

"Ce qui fait la valeur et la fécondité de la doctrine chrétienne; c'est qu'elle est une doctrine d'amour.

"L'égoïsme, pas plus que la haine, n'a jamais rien fondé sur terre. L'égoïsme et la haine sont des puissances de destruction. L'amour seul est une source de fécondité.

"Ce n'est point l'égoïsme ni la haine, c'est l'amour du Dieu créateur qui a fait surgir le monde du néant à l'origine des temps.

"Ce n'est point l'égoïsme ni la haine, c'est l'amour du Dieu rédempteur qui l'a racheté au jour tragique du Calvaire.

"Ce n'est point l'égoïsme ni la haine, c'est l'amour qui le sauvera maintenant encore. Et c'est du jour seulement où ils commenceront à mettre en pratique la maxime du Sauveur: "Aimez-vous les uns les autres", que la Paix sociale tant désirée commencera de régner enfin parmi les hommes."

En conclusion, mes amis, je formule un voeu!

Que les directives écoutées avec sympathie bienveillance aujourd'hui deviennent partie intégrale de nos pratiques journalières! Passons donc, une bonne fois, de l'abstrait à la pratique! Que Dieu nous soit en aide!

J.-B. LANCTOT

## The Quebec Labour enclave

(Suite de la page 3)

ling radical barriers among the workers. A movement that began with the high ideal of national

# Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Siège social, 19 rue Caron, Québec

Réunion du bureau confédéral de la C.T.C.C., tenue à Montréal, au secrétariat des Syndicats catholiques, 1231 de Montigny est, le 6 mai 1935.

Votre bureau confédéral s'est réuni à Montréal, le 6 mai dernier sous la présidence de M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C. Etaiant présents: MM. Alfred Charpentier, président; H. Quevillon, 1er vice-président; Georges Laprotte, directeur; J. T. Robitaille, dir.; E. Tellier, dir.; A. Blanchard, directeur; Léonce Girard, publiciste; et Gérard Picard, sec.-trésorier. M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier des Syndicats catholiques de Montréal, représentait M. l'abbé Georges Côté, de Québec, aumônier général de la C.T.C.C.

### Organisation

Le bureau confédéral a étudié tout spécialement, au cours de la réunion la question d'organisation. Nombreux sont les groupements ouvriers, en notre province, qui désiraient être affiliés à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Les officiers des différents centres ont des demandes en mains et sont débordés. C'est aussi le cas du président général, M. Charpentier, qui depuis son élection à la présidence, a dû en même temps, diriger le mouvement et faire de nombreux voyages d'organisation.

Trois industries particulièrement offrent un immense champ d'action à un organisateur: l'industrie textile, l'industrie du vêtement fin et l'industrie du vêtement de travail. M. Charpentier a fait connaître les possibilités d'organisation dans les industries et a soulevé la question de l'engagement d'un organisateur. Mais aussitôt s'est posée la question des fonds. Le bureau confédéral a reconnu que plusieurs unions affiliées à la C.T.C.C. payaient régulièrement le per capita mensuel, mais il a aussi déploré qu'un trop grand nombre d'unions négligeaient de payer leurs dus à la C.T.C.C.

Pour envisager, sous un meilleur jour le développement du mouvement syndical catholique et pour permettre à la C.T.C.C. de retenir les services d'un organisateur, le bureau confédéral recommande d'abord que les unions retardataires s'acquittent de leurs dus le plus tôt possible. Mais les fonds ainsi recueillis ne suffiront pas à défrayer les dépenses d'organisation. C'est pourquoi, à la suggestion de M. l'abbé Bertrand, il a été proposé par E. Tellier, appuyé par H. Quevillon, que l'on fasse un ap-

unity thus falls under the suspicion of promoting disunity. Certainly it is true that the Catholic unions are provincial instead of national in scope. Sooner or later, the tardiness of economic improvement will impel the Catholic unions to re-examine their position, to ascertain its alignment between the starting-point of 1901 and the goal then chosen.

Whether they do so or not, however, the secular national unions of Canada will continue to organize the workers of Quebec, without regard — and without offence — to race, creed, or tongue. They are building for the same regard for national sentiment, and the response already made to their appeal augurs well for their future. There should be no antagonism between the national Labour movement, represented by the All-Canadian Congress of Labour and the Catholic unions. There is every reason to hope that the bonne entente that now exists between the two groups will develop into a definite plan of co-operation.

(The Canadian Unionist)

pel aux syndiqués et aux syndicats de la C.T.C.C. Voici le texte de la résolution: "Proposé par E. Tellier, secondé par H. Quevillon, que le bureau confédéral fasse un appel à chaque syndiqué pour une contribution volontaire minimum de \$0.50 (cinquante cents), ce qui donnera droit au titre de membre bienfaiteur de la C.T.C.C.; et que les différents syndicats soient aussi invités à verser une contribution volontaire, à leur discrétion, ce qui donnera droit au titre de syndicat-bienfaiteur de la C.T.C.C.; de plus, qu'il soit résolu que chaque directeur, dnas son centre, soit chargé d'assurer le succès de ces souscriptions. Adopté unanimement".

Il est entendu que des cartes de membres-bienfaiteurs et de syndicats-bienfaiteurs seront imprimées, et que les noms des syndiqués bienfaiteurs et des syndicats bienfaiteurs seront inscrits dans un registre particulier.

Comme il semble que certains philanthropes choisis seraient bien disposés à aider le mouvement syndical catholique durant la période d'organisation intense que nous traversons, une résolution dont voici la teneur a été adoptée par le bureau confédéral de la C.T.C.C.: "Proposé par E. Tellier, secondé par H. Quevillon, que le président et l'aumônier général de la C.T.C.C. soient autorisés à frapper à la porte de certains philanthropes choisis, à leur discrétion, pour obtenir des fonds qui permettront de pousser plus avant l'organisation du mouvement syndical catholique."

Le bureau confédéral s'est ensuite entendu pour que l'organisateur de la C.T.C.C. soit choisi, quand les circonstances le permettront, parmi les syndiqués catholiques. On s'est entendu également sur les qualités que devra posséder cet organisateur, puis les deux résolutions suivantes ont été adoptées:

"Proposé par E. Tellier, secondé par H. Quevillon, que le salaire de l'organisateur qui sera choisi soit fixé à \$30 ou \$35 par semaine; que ses dépenses soient payées à part et qu'il présente son compte de dépenses tous les quinze jours au président ou au secrétaire-trésorier de la C.T.C.C. La C.T.C.C. pourra faire une avance n'excédant pas \$50 (cinquante dollars) à cet organisateur et renouveler cette avance sur réception de son rapport."

"Proposé par E. Tellier, secondé par A. Blanchard, que le bureau confédéral ne soit pas autorisé à engager un organisateur à moins d'avoir en Caisse un montant de \$5,000 à \$6,000 (cinq à six mille dollars)."

### Congrès annuel

La quatorzième session du Congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada aura lieu les 15, 16 et 17 septembre prochains, à Hull. Le samedi, 14 septembre, seront tenus à Hull également les congrès des Fédérations affiliées à la C.T.C.C. Ces dates ont été arrêtées définitivement par le bureau confédéral.

### Procès-verbal 1934

L'impression du procès-verbal de 1934 a été accordée à Arbour & Dupont, imprimeurs de Montréal, cet atelier ayant présenté la plus basse soumission. Le bureau confédéral a adopté une nouvelle méthode de distribution de ce procès-verbal, méthode exposée dans la résolution suivante: "Proposé par H. Quevillon, secrétaire-trésorier envoie à son, secondé par G. Laprotte, que chaque conseil et à chaque syndi-

cat affilié à la C.T.C.C. un nombre d'exemplaires du procès-verbal correspondant au nombre de délégués envoyés au dernier congrès, accompagné d'un compte de \$1 (un dollar) par exemplaire; et qu'à l'avenir il soit entendu que chaque délégué à un Congrès devra remettre au secrétaire en même temps que sa lettre de créance, un dollar (\$) pour obtenir un exemplaire du procès-verbal. Adopté."

### Affiliations

Deux nouveaux syndicats ont obtenu leur affiliation à la C.T.C.C. à la réunion du bureau confédéral. Ce sont le Syndicat des employés de Commerce et de l'Industrie de Québec, et le Syndicat des chauffeurs-ingénieurs stationnaires de Jonquière-Ké-nogami.

### La collaboration

Un travail sur la collaboration entre les différents organismes de la C.T.C.C. sera présenté au prochain congrès. Une résolution dont voici le texte a été adoptée dans ce sens: "Proposé par H. Quevillon, secondé par A. Blanchard, qu'un travail sur la collaboration entre les différents organismes de la C.T.C.C. soit présenté lors du prochain congrès par un membre du bureau confédéral. Adopté."

### Constitution-type

M. Léonce Girard, publiciste de la C.T.C.C. a suggéré que le bureau confédéral prépare une constitution-type qui pourrait être adoptée, avec les changements ou les additions requises, par les nouveaux syndicats. Cette suggestion a rencontré les vues du bureau confédéral.

### "Per capita"

Sur suggestion de plusieurs directeurs, il est entendu que le bureau confédéral présentera, au prochain congrès, une résolution pour faire reconsidérer le "per capita" mensuel à la C.T.C.C.

### Vérification

Le secrétaire-trésorier a été autorisé à faire vérifier les livres de la C.T.C.C. par M. l'abbé Emile Turmel, visiteur des Caisse Populaires du district de Québec. "Proposé par H. Quevillon, secondé par G. Laprotte, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire vérifier les livres de la C.T.C.C. par M. l'abbé Emile Turmel, visiteur des Caisse Populaires du district de Montréal. Adopté."

### Questionnaire

Le secrétaire a soumis un projet de questionnaire au bureau confédéral afin d'obtenir, pour le congrès, des renseignements précis sur différents points. En même temps que ce rapport de la réunion du bureau confédéral, chaque syndicat affilié recevra une copie du questionnaire et est invité à le remplir le plus tôt possible pour le retourner ensuite au secrétaire.

Ouverte à 9 heures 45 a.m., la séance s'est ajournée à 12 h. 50 p.m. par la prière.

Gérard PICARD

secrétaire-général  
19, rue Caron, Québec.

N.B. — Nous recommandons aux unions de commencer, si ce n'est déjà fait, l'étude des résolutions qu'elles désirent présenter au prochain congrès, et de nous les faire parvenir avant la fin du mois d'août si possible.

G. P.

## Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel — Montréal

L'BRAIRE — EDITEUR — IMPRIMEUR

## Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis, Montréal.

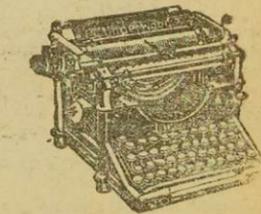
Tél. AM. 5544—CH. 0376

Tél. AM. 2183-2184

## Emery Collette

BOUCHER-EPICIER

1563, Ontario est. - Montréal



Nous vendons, louons, et réparons les dactylographes.

## National Typewriter Exchange

MA. 2147

H. SCHOFIELD

718 St-Jacques O. - Montréal

# L'homme de ma génération

(La Croix)

C'était, hier, dans mon église, à la prédication de la Passion.

Du banc d'oeuvre, où j'écoutais la belle parole du P. Hénusse, j'aperçus, au milieu de la foule, un homme de mon âge...

Le dos courbé, le cou tendu, les yeux ardents, il écoutait, lui aussi, et avec une telle ferveur que j'en fus frappé.

Tout d'un coup, je me dis: "Mais, cet homme, je le connais? C'est lui!..."

\* \* \*

En effet, c'était lui...

En me penchant, je vis sa rosette d'officier de la Légion d'honneur, et sa figure vieillie, mais sa figure.

Cet homme, il est resté pour moi le type de ceux de ma génération.

Elève de Polytechnique, brillant ingénieur... bien marié... beaux enfants... toutes les vertus familiales et civiques.

Mais, sur tout cela, une grande ombre: il fut un sceptique, bienveillant, élégant, dédaigneux...

\* \* \*

Bienveillant... Il laissait à sa femme et à ses enfants la plus entière liberté de pratiquer leur religion essentielle... messe du dimanche... le catéchisme... les Pâques.

Elégant... Je le vois encore, venant chercher sa femme à la messe de 1 heure à la Madeleine — la messe "chic". Il se tenait debout, sous les orgues, l'air distrait, les gants dans la main, et la main sur sa canne.

Il attendait, comme on attend à la fin d'un concert.

Que se passait-il, là-bas, à l'autel? Voilà qui ne l'intéressait pas... mais là, pas du tout.

Dédaigneux... Lui, qui était la courtoisie même, il ne réussissait pas à cacher sa compassion quand, par hasard, une question religieuse arrivait dans la conversation...

\* \* \*

Il pensait alors la pensée de ses contemporains bourgeois.

La religion?... Elle est finie... périmée...

Elle glissait dans la légende pour les femmes et les enfants, en attendant que ce soit pour les enfants tout seuls... une légende comme celle d'Isis... d'Apollon ou de Bouddha...

Lui... l'X sérieux... le mathématicien... l'homme des réalités tangibles, il mettait le christianisme dans un plateau de la balance; et, dans l'autre, il accumulait le néant des grandes phrases creuses qui ont bercé l'orgueilleuse ivresse du XIXe siècle.

\* \* \*

Victor Hugo n'avait-il pas dit, et sur quel ton: *Ouvrir une école, c'est fermer une prison!*

Et tel médecin: *qu'il n'avait jamais trouvé une âme sous son scalpel...*

Et Renan: *La Science, c'est la religion de l'avenir!*

Et Jaurès: *La religion... ce n'est plus que la vieille chanson qui a bercé nos pères...*

Et Viviani: *Les étoiles, au ciel, sont à jamais éteintes...*

Et Gambetta: *Le cléricalisme, voilà l'ennemi!*

Et tant d'autres phrases de tant d'autres Homais!

Conclusion: La religion agonisait...

\* \* \*

Et puis, que s'est-il donc passé pour que, cet homme, je le retrouve aujourd'hui à l'église...?

Il s'est passé ceci:

Un de ses amis — pas un des moindres, — Brunetière, le directeur de la *Revue des Deux Mondes*, écrivit, un jour, un long article assez documenté sur: *La Banqueroute de la Science...*

...C'est elle qui, par ses machines et sa surproduction, engendre le chômage... déboussole le monde... nous fait regarder le ciel avec inquiétude... nous obli-

ge d'avoir, en réserve, des masques de cochon... et nous fait creuser nos caves pour échapper aux gaz abominables que la Science nous prépare pour demain...

\* \* \*

Et puis, cet homme, il a mon âge.

La mort a fauché cruellement autour de lui.

Il est maintenant seul, sans espérance humaine.

Il voit, chaque jour, s'approcher la frontière de l'au-delà...

Si, en cet au-delà, tout de même, il y avait quelqu'un...?

Lui, qui est ingénieur, il finit par croire que le train de l'existence doit le conduire à une station autre que cette monstrueuse stupidité qui s'appelle: le Néant...

Quand il devient vieux, le diable se fait ermite... parce que le diable est intelligent.

Mon ami, aussi, est intelligent.

\* \* \*

Et enfin, cette croix vermoulue qui devait s'écrouler, comme s'écroule tout ici-bas, il l'a vue reflourir partout.

Elle est, en plein bled, au sommet d'une foule de très nouvelles églises, comme elle est à la flèche des vieilles cathédrales.

Elle est sur les routes de nos campagnes...

Elle est fièrement au cou de beaucoup de nos jeunes filles... Et il n'y a pas plus bel ornement, parce que celui-là, au moins, il signifie quelque chose.

Elle est sur la tombe de nos morts...

Elle est, surtout, dans le coeur d'une ardente élite de jeunes hommes... Equipes sociales... Scouts... Jocistes... qui ne savent même pas ce qu'on appelait jadis "le respect humain".

\* \* \*

Alors, logiquement, mon ingénieur en a conclu qu'il s'était trompé.

C'est pourquoi il est ici, ce soir...

Je le regarde encore, de ma place...

Il n'écoute pas... Il boit la parole sainte, comme on boit un vin fort.

Il a fait ses Pâques, ou il les fera demain.

Dieu soit béni!

Mais se doute-t-il du mal qu'il a accumulé pendant cette longue vie, où sa lumière fut de l'ombre... où son exemple fut pour l'absolution apparente de tant d'apostasies...?

\* \* \*

Aussi, en voyant son front chauve, ses épaules tassées, son visage griffé par la mort approchante, j'ai prié pour lui...

...J'ai prié pour les hommes de ma génération, qui réapparaissent dans nos églises toujours jeunes, alors, qu'eux, ils sont devenus si vieux!...

...J'ai prié pour les survivants de ce XIXe siècle qui, sous le pauvre prétexte de quelques découvertes matérielles, a conclu que le Christ était mort, alors qu'il est l'immense Vivant... le magnifique... le seul Vainqueur de la Mort!...

PIERRE L'ERMITE

## Les congés payés

Le syndicat des pressiers de journaux, au cours de sa dernière assemblée, a posé la question des "congés payés" pour les ouvriers travaillant dans l'industrie.

Cette question des congés payés peut se poser tout aussi bien à une époque de chômage qu'en tout autre temps. Il est à remarquer, en effet, qu'en temps de chômage, les industriels ont tendance à réduire le personnel, et ceux qui ont de l'emploi sont souvent obligés de doubler leur rendement.

A ce sujet, il est intéressant de noter l'opinion de la Confédération des Syndicats de Suède. "Le gouvernement suédois, dit-elle, devrait collaborer à l'établissement d'une convention en

la matière, qui permettrait d'assurer à tous les salariés un congé annuel d'au moins deux semaines à prendre pendant l'été, à condition que d'importants intérêts industriels et sociaux n'en soient pas lésés".

En Suède, d'importants groupements de travailleurs ont déjà droit à un congé en vertu de conventions collectives existantes.

Et ce qui prouve que l'idée fait son chemin, c'est le 22 mars 1935, la république de Cuba a approuvé un projet de décret-loi du ministre du travail sur les congés payés. L'article premier du décret stipule que "tous les travailleurs, employés ou ouvriers, ayant travaillé pendant un an sans interruption ont droit à un congé payé de quatorze jours, le montant du salaire afférent à cette période devant être versé d'avance à l'intéressé. Après six mois consécutifs de travail, le travailleur a droit à un congé payé de 7 jours. Les apprentis sont assimilés, en matière de congé, aux autres travailleurs".

Cette question, et les moyens les plus pratiques de la mettre à exécution, sont actuellement à l'étude au Syndicat des pressiers de journaux.



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, administrateur.

Du bon lait de chez nous

# COOPERATIVE

LAIT et CREME MONTREAL

4101 NOTRE-DAME EST

AMherst 2171

MEMBRES DES SYNDICATS, POUR VOTRE PAIN, VOYEZ

"Le bon pain de chez nous"

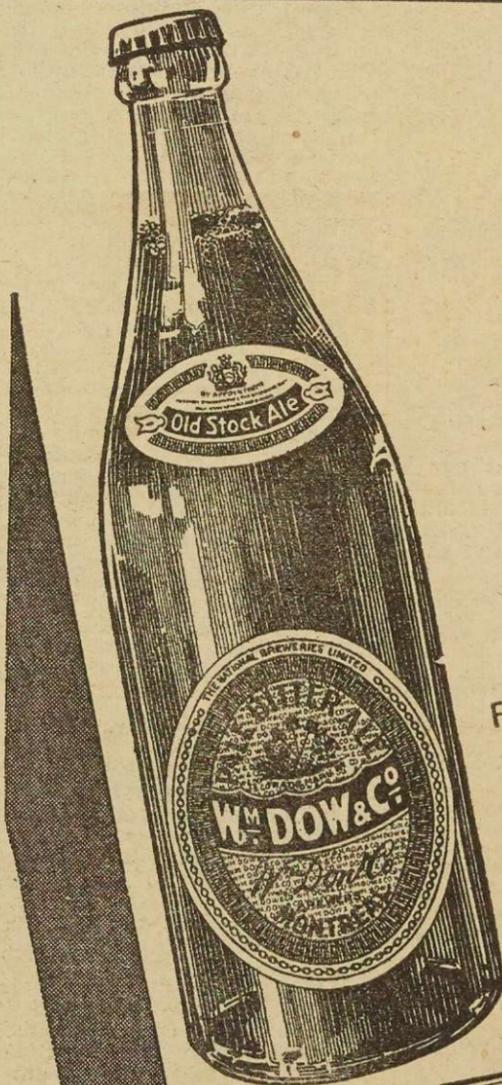
LE MEILLEUR

# I. CARON

LTEE

CRescent 4114 - WELLINGTON 3060

Téléphonez dès aujourd'hui



FOURNISSEURS BREVETES DE LEURS EXCELLENCES LE GOUVERNEUR-GENERAL et la COMTESSE DE BESSBOROUGH

FABRIQUEE AU CANADA DEPUIS 1790

Bière

# Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITE